

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Centrafricaine	
TITRE DU PROJET : Communication et sensibilisation pour la cohésion sociale	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF:	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund"):
<input type="checkbox"/> IRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national
<input checked="" type="checkbox"/> PRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional
Nom du fonds d'affectation spéciale :	
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :	
<p>ONU Femmes, UNFPA SFCG</p> <p>Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ MINUSCA ➤ Primature ➤ Ministère de la Communication et des Médias ➤ Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant ➤ Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale ➤ Haut Conseil de la Communication (HCC) ➤ Secrétariat Permanent du RCPCA ➤ Comités Locaux de Paix et de Réconciliation ➤ Conseil National de Médiation (CNM), Conseil National de la Jeunesse (CNJ) ➤ Organisations des femmes ➤ Organisations des jeunes 	
Date approximative de démarrage du projet¹: mai 2019	
Durée du projet en mois :² 24 mois	
Zones géographiques de mise en œuvre du projet :	
Bangui, Bambari, Bangassou, et Paoua	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :	
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes	
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes	
<input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)	
<input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

ONU Femmes : \$ 1 786 900

SFCG : \$ 1 026 840

UNFPA : \$ 743 650

Total PBF : \$ 3 557 390

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

MINUSCA : \$ 400 000

GOUVERNEMENT : \$ 100 000

Budget total du projet : \$ 4 057 390

PBF 1^{ère} tranche :	PBF 2^{ème} tranche*:	PBF 3^{ème} tranche*:	__ tranche
ONU Femmes : \$1 250 830 SFCG : \$ 718 788 UNFPA : \$ 523 123 Total : \$ 2 492 741	ONU Femmes : \$ 536 070 SFCG : \$ 308 052 UNFPA : \$ 220 527 Total : \$ 1 064 649	N/A	N/A

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

La réussite d'un accord de paix passe par son acceptation et son appropriation par les populations d'une manière générale et de manière spécifique par les femmes et les jeunes comme en témoignent de nombreuses études pertinentes relatives aux résolutions 1325 et 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Au lendemain de la signature de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine (APPR) et de la mise en œuvre de certaines de ses recommandations notamment la composition d'un Gouvernement inclusif et l'implication des ex-combattants dans le Comité Stratégique, le Comité Technique et la Coordination DDRR/RSS/RN de nombreuses voix contestataires de l'Accord se font entendre. On assiste depuis lors à un mouvement de protestation des jeunes à Bangui qui s'insurgent contre la nomination des « ex-combattants » à des postes de responsabilité ou encore au mécontentement des populations de Bambari de voir un « ex combattant », qu'ils qualifiaient de bourreau, piloter les mécanismes de coordination du dispositif sécuritaire dans leur Région. De telles réactions trahissent un manque d'appropriation voire une ignorance du contenu de l'Accord et risquent replonger le pays dans un nouveau cycle de tensions sociales ou de conflits si aucune action de vulgarisation de l'Accord et surtout d'inclusion massive des populations, singulièrement les femmes et les jeunes à sa mise en œuvre n'est engagée. Le Projet Conjoint « **Communication et sensibilisation pour la Cohésion sociale en RCA** » se propose d'appuyer le Gouvernement Centrafricain dans le processus de vulgarisation de l'Accord. Des actions de cohésion sociale et de réconciliation communautaire seront développées afin que les populations des villes de Bangui, Bambari, Bangassou et Paoua perçoivent les dividendes de paix consécutives à la signature

de l'Accord. Il est question de saisir l'opportunité qu'offre l'Accord pour rassurer la population centrafricaine sur la poursuite des mécanismes de lutte contre l'impunité (CVJRR, CPS, CPI, Assise Criminelle), la réforme du secteur de sécurité, la réduction des écarts entre les régions en termes de Restauration de l'Autorité de l'État, d'accélération du processus de décentralisation avec des pouvoirs accrus aux Régions, la promotion de l'inclusivité des couches marginalisées notamment les femmes et les jeunes. Au-delà de l'accord de paix, c'est tous les mécanismes de consolidation et la paix et du relèvement économique tels que prévu par le RCPCA et d'autres documents stratégiques qui seront vulgarisés auprès de la population. Les jeunes et les femmes qui sont souvent majoritairement enrôlés dans les groupes armés et autres mouvements de contestation seront au cœur du Projet. Il s'agira alors de les utiliser comme des acteurs du changement et promoteurs de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale en même temps qu'un plaidoyer institutionnel en vue d'accroître leur représentativité dans toutes les instances formelles de mise en œuvre des processus de paix et de relèvement en RCA. Trois résultats majeurs seront atteints au terme du Projet : (i) Les populations ciblées (hommes/femmes/jeunes) ont une meilleure compréhension du contenu et processus de mise en œuvre et de suivi de l'Accord de paix ainsi que des autres processus de consolidation de la paix et de relèvement en RCA, (ii) les besoins et aspirations des jeunes et des femmes sont mieux intégrés dans la mise en œuvre et le suivi de l'Accord et autres processus de relèvement (iii): Les Ex-combattants, les autorités politiques et administratives, les leaders religieux et communautaires, les jeunes et femmes sont impliqués dans la réalisation et la gestion des actifs communautaires facteurs de consolidation de la paix.

Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.

Au lendemain de la signature de l'APPR, les membres de l'équipe pays du système des Nations Unies se sont réunis à l'effet de déterminer les axes d'intervention de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre de l'APPR. L'idée d'un Projet de communication et de sensibilisation pour la cohésion sociale a été retenue comme une action prioritaire. Le comité de pilotage du PBF dans son processus d'appui à la consolidation de la paix en RCA a mené des consultations auprès de l'équipe pays du système des Nations Unies en RCA, auprès du Gouvernement ainsi qu'auprès de la société civile y compris des organisations des femmes et des jeunes. A l'issue de ces consultations, un atelier national de priorisation a été organisé à l'effet de confirmer conjointement les axes d'intervention prioritaire eu égard à la signature de l'Accord. Le Projet sur la Communication et la sensibilisation pour la cohésion sociale a été fortement recommandé et les acteurs d'exécution ont été identifiés : Ministère de la Communication et des Médias, ONU Femmes, UNFPA, SFCG, MINUSCA et les Organisations des femmes et des jeunes. L'analyse situationnelle relative à la conception du Projet a été faite conjointement par tous ces partenaires d'exécution sous la houlette du secrétariat technique du PBF.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 2

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 47% soit \$ 1 685 000

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

Degré de risque du projet⁴ : 1	
Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : Réconciliation nationale	
Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : <i>Résultat Stratégique 1.1 : La paix, la sécurité et la cohésion sociale sont consolidées.</i>	
Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD N°16	
Type de demande :	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :
Nouveau projet <input checked="" type="checkbox"/>	Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :
Révision de projet <input type="checkbox"/>	Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/>
	Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/>
	Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaires USD XXXX

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹</p> <p>Nom du représentant : Salvator NKURUNZIZA</p> <p>Nom de l'agence : ONU Femmes</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa : 27/05/2019</p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Ministère de la Communication et des Médias Nom : Ange Maxime KAZAGUI</p> <p>Titre : Ministre de la Communication et des Médias, Porte-Parole du Gouvernement</p> <p>Signature : </p> <p>Date et visa : 27/05/2019</p> 
<p>Nom du Représentant : Marc Dorveeuw</p> <p>Nom de l'agence : UNFPA</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa : 24/05/2019</p> 	<p>Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale Nom : Felix MOLOUA</p> <p>Titre : Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale</p> <p>Signature : </p> <p>Date et visa : 24/05/2019</p> 
<p>Nom du représentant : Niamh HANAFIN</p> <p>Nom de l'organisation : Search for Common Ground</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa : 24/05/2019</p> <p>Directrice Régionale, Afrique Central et Austral</p> 	<p>Date et visa : 31 MAI 2019</p> 
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : Denise BROWN</p> <p>Signature </p> <p>Date & visa : 28 MAI 2019</p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant : Oscar FERNANDEZ - TARANCO</p> <p>Signature </p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa : 10/06/19</p>

¹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

1/10/19

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

a) CONTEXTE

La République Centrafricaine (RCA) connaît depuis plus de deux décennies des crises récurrentes qui ont contribué à l'affaiblissement des capacités de l'État, à la destruction du tissu social et économique, ainsi qu'à l'extrême pauvreté des populations tant en milieu rural qu'urbain. La mauvaise gouvernance, la politisation des Forces de Défense et de Sécurité, la faiblesse des institutions, la dégradation des infrastructures sociales et économiques (routes, ponts, énergie et télécommunications), ajoutées à l'inégale répartition des ressources et actions de développement dans les régions, ont créé un sentiment d'exclusion et de marginalisation fortement ressenti et exprimé, souvent de manière violente par les populations. La récente crise, la plus dévastatrice par l'ampleur des violences, est la résultante d'une accumulation de frustrations sur les plans politique, économique et social, liées au non-respect des accords et engagements pris lors des processus de dialogue précédents.

Dans ce sens, le Rapport général d'activités de la commission préparatoire du forum national de Bangui qui s'est tenu en 2015 a clairement mentionné que « l'échec dans l'applicabilité des recommandations et résolutions issues des multiples fora de paix et de réconciliations en vue d'un retour définitif à une stabilité durable en Centrafrique trouve son fondement dans la non appropriation du processus par aussi bien les protagonistes que les leaders des pouvoirs publics et les forces vives de la nation ».

Les participants au Forum de Bangui ont identifié et dressé la liste des principales faiblesses des précédents Accords de paix et Fora qui n'ont pas permis un retour définitif à la paix en RCA. Entre autres :

- Une gestion opaque des moyens de mise en œuvre des résolutions contenues dans les accords ;
- Le déficit d'innovation dans la mise en œuvre des résolutions et recommandation ;
- Absence d'un calendrier de mise en œuvre des recommandations ;
- Absence de lisibilité dans le mode de suivi exécution des recommandations.

Dans le passé, et depuis l'escalade des crises politiques dans le pays en 2012 et 2013, la RCA a conclu plusieurs accords de paix et de réconciliation. Il s'agit principalement de l'accord de Libreville (Janvier 2013), la déclaration de N'Djamena (Avril 2013) et l'Accord de Brazzaville (Juillet 2014), l'Accord de Rome (décembre 2016). Ces différents accords n'ont cependant pas abouti à une paix définitive devant faciliter la restauration de l'autorité de l'État, la réconciliation et la justice, le relèvement économique et la reconstruction de l'État. Les groupes armés ont continué à se déployer sur de vastes régions et parfois même à se renforcer, menaçant ainsi le pays d'une partition de fait et empêchant l'extension de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national et l'amorce d'un véritable processus de réconciliation nationale dans le pays. Fort de cette réalité, le Président TOUADERA, dans sa volonté de concrétiser le rétablissement de la paix dans tout le pays, a formulé sa politique de main tendue à tous les fils et filles du pays. Il a appelé ses frères africains et les amis de la RCA à soutenir le peuple centrafricain dans cette démarche de recherche de la paix.

C'est en réponse à cet appel et dans l'optique de traduire dans les faits la solidarité africaine et de la communauté internationale avec le Gouvernement et le peuple centrafricain qu'est née l'Initiative Africaine pour la Paix et la Réconciliation en RCA qui a défini une feuille de route pour son déploiement. Signée à Libreville, le 17 juillet 2017 la feuille de route de l'Initiative Africaine avait pour objectif général de promouvoir le dialogue entre le Gouvernement Centrafricain et les groupes armés qui ont intégré le Comité Consultatif et de Suivi (CCS) du DDRR en vue de parvenir à un accord de paix et de réconciliation, créant les conditions favorables à un désarmement complet, au renforcement de l'ordre constitutionnel et démocratique incarné par le Président de la République et l'Assemblée Nationale issus des élections populaires de 2015 et 2016, à l'implication volontaire des groupes armés dans la dynamique inclusive de construction nationale. Avec l'appui de la communauté internationale, le secrétariat technique de l'Initiative Africaine piloté par la CEEAC a mené des consultations préalables auprès des parties prenantes (Gouvernement et groupes armés) y compris auprès de la société civile nationale et auprès des pays voisins de la RCA. Ce processus de consultation et de médiation a abouti à la consolidation des revendications des parties prenantes et à l'acceptation du principe du Dialogue direct entre le Gouvernement et les Groupes Armés, la société civile et les associations des victimes intervenant comme observateurs. Au terme de ce processus, l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) en RCA, négocié à Khartoum du 24 janvier au 5 février 2019, a été signé à Bangui le 6 février 2019 par les 14 groupes armés et le Gouvernement. Selon ses propres termes, l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) est « un accord global consensuel de sortie définitive de crise en RCA ».

Dans le passé, et depuis l'escalade des crises politiques dans le pays en 2012 et 2013, comme déjà indiqué, la RCA a conclu plusieurs accords de paix et de réconciliation. Cependant, à la lecture et après analyse de ces différents accords, la question du Genre et plus singulièrement la spécificité des femmes et des jeunes dans le conflit n'a pas été abordée. De plus, la participation des femmes et des jeunes à ces accords a été très limitée puisque ces accords ont été discutés et signés principalement par des hommes (Aucune femme et aucun jeune n'avaient pris part à la Négociation de l'Accord de Paix de Rome). L'accord sur les principes de Désarmement, de Démobilisation, Réintégration et de Rapatriement (DDRR) ne mentionne pas la question du Genre et n'inclut aucune mesure spéciale pour les femmes qui demeurent pourtant les premières victimes⁷ du conflit en RCA. Selon le Rapport du projet de Mapping documentant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la République Centrafricaine de 2003 à 2015 : Un grand nombre des civils ont été victimes d'exécution extrajudiciaires et de violences et de violences sexuelles ou basées sur le genre, d'autres ont été mutilés, torturés et sévèrement maltraités, déplacés de force ou ont disparu.

Tous ces accords précédents qui ont été muets en matière de Genre et particulièrement silencieux à l'égard des femmes se sont soldés par des échecs et n'ont pas permis un retour à une paix durable en RCA. L'APPR reconnaît que « *la majorité de la population centrafricaine*

⁷ Les données disponibles en rapport avec l'ampleur des violences basées sur le genre (GBVIMS : Système d'information et de monitoring des Violences basées sur le genre) confirment qu'entre 2013 et 2016, 24 868 cas de violences basées sur le genre (y compris des violences sexuelles liées au conflit) ont été répertoriées subies par les femmes et les filles.

est composée d'enfants et de femmes qui ont été profondément affectés par le conflit armé, et que la protection intégrale des droits de ces derniers et la fin des exactions et des hostilités, sont des objectifs communs clé de toutes les Parties ; et convaincus du rôle fondamental des femmes centrafricaines dans la prévention et la résolution des conflits ainsi que dans la construction d'une paix durable, et soulignant leur importante contribution à tous les efforts pour une solution de sortie définitive de la crise centrafricaine ». Il s'agit d'un signal fort et d'une volonté manifeste de rompre avec le cycle d'exclusion des groupes marginalisés notamment les femmes et les jeunes dans les processus de paix et mécanismes de relèvement et de consolidation de la paix en RCA. Cette avancée sensible au Genre et à la jeunesse dans l'APPR est due en grande partie à la participation exceptionnelle des femmes dans le processus de négociation. En effet, trois membres sur sept parmi les membres du Gouvernement étaient des femmes tandis que deux organisations des jeunes et deux organisations femmes ont assisté aux négociations en tant qu'observateur. En prélude au Dialogue, des organisations féminines centrafricaines avec l'appui de ONU Femmes, du PNUD et de la MINUSCA avaient organisé 14 ateliers de consultations des femmes centrafricaines afin de collecter leurs attentes du Dialogue entre Gouvernement et groupes armés. Un mémorandum des femmes centrafricaines avait été ainsi élaboré à l'issue des consultations et soumis au Gouvernement et au Secrétariat Technique de l'Initiative Africaine. Cette avancée notable ne doit cependant pas faire perdre de vue la réalité constante selon laquelle les femmes et les jeunes sont sous représentés dans les instances de prise des décisions en RCA y compris de mise en œuvre des processus de paix et de relèvement. Le Gouvernement inclusif post Accord de Paix ne compte que 7 femmes sur 39 et aucun jeune. Aucune femme ni aucun jeune conseiller spécial en charge des Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS)⁸, aucune Femme ni aucun jeune Chargé de mission au Ministère du Désarmement, de la Démobilisation, de la Réinsertion et du Rapatriement, à peine 01 femme et aucun jeune sur les 13 personnalités nommées par le Président de la République à la Primature après la signature de l'Accord. Ces différents décrets signés après l'Accord de paix confirment la tendance exclusive des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre de l'Accord et les autres processus de paix et de relèvement en RCA.

De nombreuses organisations de la société civile qui avaient déjà critiqué le caractère exclusif du Dialogue entre le Gouvernement et les Groupes armés (6 organisations de la société civile centrafricaine dont une organisation féminine et une organisation des jeunes avaient assisté au Dialogue en qualité d'observateur mais sans possibilité de participer aux pourparlers) dénoncent au quotidien l'opacité et le mutisme autour de l'APPR-RCA. Le discours officiel autour de l'Accord étant encore timide, chacun y va de sa propre analyse et dans ce contexte, prospèrent principalement les rumeurs et les fausses informations. Dans de nombreux médias (Radio, presse écrite et cybernétique), on assiste à de nombreuses sorties des leaders d'opinions qui n'ont parfois rien avoir avec le contenu de l'Accord. Quand ce n'est pas le processus (l'Initiative Africaine) ayant conduit à l'Accord qui est mis en cause, c'est le déroulement du Dialogue et le Contenu de l'Accord (certains reconnaissent qu'ils n'ont pas encore lu l'Accord) La presse et média en particulier excelle dans les rumeurs et les incitations à la haine ce qui pourrait s'avérer un obstacle majeur dans la mise en œuvre de l'APPR. Il est ainsi urgent d'adresser ce manque d'information et de renforcer l'appropriation du processus de paix par la population, et particulièrement les femmes et les jeunes.

Le processus de paix a abouti aux premières négociations directes entre le Gouvernement et les Groupes armés seulement après presque 6 ans d'un processus de paix entamé dès le début

⁸ Les USMS sont des mécanismes prévus dans le cadre de l'APPR. Il s'agit d'unités de sécurité composées d'éléments des groupes armés et des forces régaliennes ;

de la crise en 2013. L'une des causes de cette lenteur est le manque de confiance entre les protagonistes du conflit qui est exacerbé par le manque d'information et de visibilité du processus par la population. Malgré la signature de l'APPR, ce manque de confiance persiste et empêche le bon déroulement dans la mise en œuvre complète de l'Accord. Pour preuve, juste après la signature de l'Accord, le gouvernement a dû être remanié deux fois et, malgré cela, les parties prenantes ont continué à faire preuve de contestation.

Si un mécanisme de vulgarisation, de mise en œuvre et de suivi participatif de l'Accord n'est pas mis en place, la RCA risque une fois de plus de replonger dans le cercle vicieux de la violence et des affrontements intercommunautaires sapant ainsi les efforts entrepris par le Gouvernement et la communauté internationale dans l'optique de renforcer la cohésion sociale et la réconciliation nationale.

Le Ministère de la Communication et des Médias, avec l'appui des partenaires internationaux dont la MINUSCA, a développé une stratégie de communication relative à l'APPR. Ladite stratégie n'est pas encore implémentée sur le terrain et la population dans son immense majorité continue d'ignorer le contenu de l'Accord. Un appui sera apporté au Ministère par la délégation de l'Union Européenne en RCA en vue de la mise en œuvre de ladite stratégie. Cet appui permettra principalement de « faciliter l'appropriation de l'APPR-RCA par les Haut Cadres des institutions nationales, les Corps Diplomatique et autres partenaires de la RCA ».

Actuellement, le cadre de coordination ainsi que les autres éléments politique, sécuritaire et socio-économique de l'APPR sont en cours d'opérationnalisation. De ce fait, il est opportun d'utiliser ce momentum pour faciliter l'appropriation de l'Accord par les femmes et les jeunes afin d'atténuer leur marginalisation systématique et systémique, de plaider pour leur inclusion équitable dans les instances formelles de mise en œuvre et de suivi de l'Accord mais également de les amener à développer des mécanismes citoyens de suivi de la mise œuvre de l'Accord en vue d'une communication régulière par le Gouvernement sur l'état de mise en œuvre de l'APPR-RCA ainsi que sur d'autres processus de relèvement et de consolidation de la paix.

b) ANALYSE DU CONFLIT

En RCA, les conflits et la violence trouvent leurs racines dans des fragilités structurelles de longue date, qui sont restées sans réponse jusqu'à ce jour. On peut citer entre autres :

Le manque de cohésion sociale

Le caractère quasi autoritaire (coup d'état militaire, rébellion) de la prise du pouvoir dans le pays depuis son accession à l'indépendance et les dysfonctionnements des institutions que cela entraîne y compris les règlements de compte et autres abus entravent depuis longtemps la cohésion sociale en RCA. Ceci a donné lieu à une société fragmentée où se manifestent périodiquement des tensions très fortes et des conflits non résolus au sein et entre les divers groupes et communautés ethniques, sociaux, religieux et économiques. La tension intercommunautaire (notamment entre les agriculteurs et les éleveurs pastoraux) est courante et a souvent conduit à des affrontements violents, les divers acteurs du pouvoir ayant exploité ces tensions à leur profit politique ou économique.

Le contrôle du pouvoir et des ressources par un minorité

Le pouvoir politique et les ressources naturelles ont pendant longtemps été concentrés entre les mains d'une petite élite qui gère le pays avec très peu de légitimité. De ce fait, il en résulte

une absence de contrat social entre l'État et la société. Les dirigeants politiques successifs ont exploité les ressources naturelles, particulièrement les mines de diamant et d'or, pour s'enrichir personnellement et conserver le pouvoir. Ce mode de gouvernance a alimenté les griefs envers l'élite, qui a été au cœur des conflits successifs et a maintenu le pays dans un état permanent de tension et d'instabilité.

La marginalisation de nombreuses localités du pays

Les déséquilibres existants entre Bangui et le reste du pays, notamment les zones du nord-est, ont alimenté un sentiment de marginalisation et d'exclusion. Les prises de décisions politiques sont centralisées et axées sur Bangui, le Gouvernement ayant traditionnellement abandonné de vastes portions du territoire de la RCA, en partie parce qu'il ne dispose pas de ressources suffisantes pour déployer les fonctionnaires et les forces de sécurité. L'État est quasiment absent dans le nord-est en particulier, où la fourniture de services publics a cessé depuis le milieu des années 1990. Le réseau routier est en très mauvais état et certaines régions restent enclavées et difficiles d'accès, surtout pendant les saisons des pluies. Bien que l'abandon du nord-est du pays soit l'exemple le plus frappant de l'échec de l'État en matière d'inclusion, les institutions publiques demeurent défaillantes dans l'ensemble des 16 préfectures du pays.

L'insécurité quasi constante

La succession des conflits a conduit à une situation permanente de trafic d'armes, de commerce illégal des diamants et de l'or, et des pratiques des « coupeurs de route » et des braconniers. Le conflit qui a éclaté en 2013 a entraîné des confrontations extrêmement violentes entre les communautés et une généralisation de la criminalité dans le pays. Par ailleurs, le système régional de conflit, dont fait partie la RCA (ainsi que le Sud-Soudan, le Tchad, la République démocratique du Congo et le nord de l'Ouganda), a d'importantes répercussions négatives, et facilite l'accès aux armes légères et de petit calibre ainsi que le trafic de ces armes. Plus particulièrement, ceci signifie que les chefs de guerre et les combattants qu'ils ont formés deviennent des mercenaires de tout bord au-delà des frontières, tout en se servant du territoire de la RCA pour piller les populations et échapper aux forces de l'État dans leur propre pays.

Tels sont entre autres des facteurs majeurs autour desquels se construisent et se structurent les conflits en RCA. Tel que déjà mentionné (contexte), depuis l'émergence du récent conflit en 2012, de nombreuses tentatives de résolutions du conflit ont été initiées mais n'ont pas abouti à une paix définitive.

De l'analyse situationnelle faite par les organisations des femmes et des jeunes en présence des représentants du Gouvernement (Ministère de la Promotion de la femme de la famille et de la protection de l'enfant, Ministère de la jeunesse et de l'emploi, Ministère de la Communication et des Médias) dans le cadre de l'élaboration du Présent projet, plusieurs facteurs peuvent expliquer le non-respect des accords de paix précédents et la recrudescence des actes de violence par les groupes armés :

➤ Le manque de confiance/ méfiance à l'égard des processus de paix et des dirigeants

De l'avis de certains jeunes et des femmes interrogés dans le cadre des consultations pour l'élaboration de ce Projet, l'Accord de paix du 6 février 2019, se soldera par un échec comme ce fut le cas avec les accords précédents. Pour cette catégorie de la population, il s'agit d'un accord de partage du pouvoir. Plusieurs accords ont intégré le partage du pouvoir en échange du cessez le feu et quelques temps après il y a eu reprise des hostilités. Cette dynamique de négociation de la paix par le partage du pouvoir consacre l'adhésion à un groupe armé comme

un mode d'accès à la gestion des affaires publiques. Une fois que le Gouvernement aura cédé aux revendications des chefs actuels des groupes armés et que ceux-ci auront accédé à la gestion des affaires publiques, de nouveaux leaders vont émerger et revendiqueront à leur tour, le moment venu, le partage du pouvoir.

Le manque de confiance entre les populations et les Ex-combattants nommés par le Gouvernement dans le cadre de mise en œuvre et de suivi de l'APPR pourrait conduire à un nouveau cycle de conflit. À cela s'ajoute le manque de confiance entre les communautés et le manque de confiance entre les populations et les institutions, exacerbés par les considérations ethnoreligieuses dans les zones de mise en œuvre ainsi que la mauvaise gouvernance et l'hyper centralisation des administrations publiques.

Le manque de confiance à l'égard des dirigeants ou des processus de paix en RCA s'est accentué dans la mesure où les Accords de paix précédents n'avaient pas intégré une stratégie de communication et de vulgarisation de leurs contenus. Les fausses informations ont pris le pas sur le contenu véritable des accords. C'est le cas actuellement avec l'APPR, où pour une bonne partie de l'opinion, l'Accord se limiterait au partage du Pouvoir et à l'Amnistie accordée aux ex chefs rebelles.

➤ **L'exclusion de plusieurs catégories sociales à la négociation de l'Accord**

Les groupes armés ou les catégories sociales (femmes et jeunes) n'ayant pas été associés à un processus de négociation d'un accord de paix ne s'y reconnaissent pas et de ce fait ne peuvent se l'approprier. Il arrive parfois que certaines catégories qui s'estiment exclues du processus revendiquent de manière violente et sanglante en commettant des exactions auprès des populations pour se faire entendre (au lendemain de la signature de l'Accord le FPR (groupe armé) a interrompu la circulation à la frontière avec le Cameroun empêchant ainsi le ravitaillement de la population en denrées alimentaires et autres biens et services). Dans ce même cas de figure peuvent être cités des cas où des représentants non légitimes des parties au conflit vont en négociation et une fois l'accord de paix signé, celui-ci est décrié par ceux qui s'estiment être habilités à prendre des décisions au nom du groupe. Plusieurs Chefs de Groupes armés avaient ainsi décrié l'Accord de Paix signé à Rome sous l'égide de la Communauté Sant Egidio sous prétexte que ceux qui avaient signés l'accord au nom des groupes armés n'étaient pas de représentants légitimes de leurs groupes armés.

La coalition Seleka qui avait pris d'assaut la ville de Bangui en décembre 2012, en provenance de la frontière nord avec le Tchad, avait mis en avant l'exclusion de la minorité musulmane dans la gestion des affaires publiques en RCA et la marginalisation des régions du Nord.

Le sentiment d'exclusion de certaines communautés ou catégorie de la population (femmes et jeunes) conduit également à la radicalisation et à la perpétration des actes de violence. Certains membres des groupes armés interrogés dans le cadre du sondage mené par l'Université de Harvard (2017/2018)⁹ avec l'appui du PNUD, de ONU Femmes ont avoué avoir rejoint les groupes armés par suite d'un sentiment d'exclusion des initiatives Gouvernementales qui se limitent généralement à Bangui la Capitale.

Les membres de la délégation gouvernementale au Dialogue avec les groupes armés ont pris part à deux ateliers de renforcement de leur capacité en négociation à Durban en Afrique du

⁹ Sondage Paix, Justice et Sécurité, Rapport 3, Harvard Humanitarian Initiative

Sud et aucune initiative pareille et officielle n'a été menée au profit des organisations féminines et des jeunes.

Contrairement au Forum de Bangui où les Jeunes et les femmes ont été parties prenantes et ont participé activement aux travaux dans les commissions, l'approche pour l'APPR n'a pas permis la participation des jeunes et des femmes dans la discussion. Toutefois, en tant qu'observateurs, ils ont joué un rôle consultatif durant le processus. Les consultations préliminaires du Secrétariat Technique de l'Initiative Africaine se sont principalement adressées aux 14 groupes armés et au Gouvernement. Un atelier d'harmonisation des revendications des groupes armés s'est tenu du 28 au 30 août 2018 à Bouar, après une série de trois tournées de consultations. Les membres de la délégation gouvernementale au Dialogue avec les groupes armés ont pris part à deux ateliers de renforcement de leur capacité en négociation à Durban en Afrique du Sud et aucune initiative pareille et officielle n'a été menée au profit des organisations féminines et des jeunes. Alors que les jeunes et femmes constituent plus de 75% de la population centrafricaine, ceux-ci/celles-ci n'ont représenté que 25% de la délégation gouvernementale au dialogue y compris les experts, les partis politiques et la société civile ayant participé à titre d'observateur. Aucune femme du côté des groupes armés, malgré le fait qu'une femme est signataire de l'Accord. Dans ce contexte, il est plus qu'une urgence de corriger cet état de fait en intégrant de manière juste et équitable les jeunes et les femmes dans les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord car il serait difficile voire impossible de mettre en œuvre un accord si 75% de la population (femme et jeune) n'y adhèrent pas. Le développement des initiatives spécifiques en faveur des femmes et des jeunes est d'ailleurs recommandé par l'APPR en vue de sa réussite : *« Reconnaissance de la diversité culturelle, religieuse et valorisation de la contribution de toutes les composantes du peuple centrafricain, en promouvant l'inclusivité particulièrement des minorités, des femmes et des jeunes, à la gestion de l'État et à l'œuvre de la reconstruction nationale »*.

➤ **Le non-respect des termes des Accords de Paix par les parties prenantes**

Chaque accord de paix prévoit des engagements à respecter par les parties au conflit. Ces différents engagements s'accompagnent le plus souvent des échéances de mise en œuvre. Lorsqu'au terme d'une échéance consensuellement adoptée, une partie s'estime être lésée, il peut y avoir reprises des hostilités. Ceci peut souvent également être lié à une mauvaise négociation des termes de l'accord ou encore à un accord de paix bâclé qui n'a pas pris en compte les véritables causes du conflit.

En dépit de tout ce qui précède, l'analyse situationnelle a conclu que l'APPR est une véritable opportunité de sortie de crise définitive et d'amorce du processus de relèvement économique. Les Principes directeurs de ce présent Accord de paix, l'engagement de la Région et de la Communauté internationale à soutenir la mise en œuvre de l'Accord et surtout la poursuite des autres mécanismes relatifs à la lutte contre l'impunité (Cour Pénale Spéciale, Cour Pénal Internationale, Commission Vérité, Justice Réparation et Réconciliation, Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement des ex-combattants et déploiement des Forces Armées Centrafricaines) se démarquent des Accords de Paix précédents et offrent des garanties quant à l'encadrement de la mise en œuvre de l'APPR. Pour saisir cette opportunité, l'Accord doit être vulgarisé auprès de la population et celle-ci doit percevoir les dividendes immédiats de la paix en termes de promotion des activités de cohésion sociale et de réconciliation nationale.

Prenant en compte le fait que les femmes et les jeunes représentent 75% de la population centrafricaine et qu'un sondage mené par l'Université de Harvard (2017/2018) avec l'appui du

PNUD, de ONU Femmes et d'autres organisations a conclu que les moyens de communication les plus courants en Centrafrique sont la radio (49%), la famille et les amis (43%), le Projet a retenu les radios communautaires et les organisations des femmes et des jeunes comme principaux vecteurs du changement souhaité. Cette option de s'appuyer principalement sur les femmes et les jeunes pour l'atteinte des résultats est confortée par l'une des conclusions majeures de l'Étude mondiale de 2015 sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) : « *La participation significative des femmes à tous les niveaux est essentielle au succès et à la durabilité des processus de paix et des efforts de consolidation de la paix. Les accords de paix sont à 64 % moins susceptibles d'échouer lorsqu'y participe la société civile, y compris les groupes féminins* »

Les fenêtres d'opportunités offertes par l'Accord

- **Le cessez le feu et l'instauration d'un dialogue permanent entre Gouvernement et groupes armés**

Le processus de négociation de l'APPR a facilité la création des cadres de dialogue et d'échange entre le Gouvernement et les groupes armés. La nomination des ex-chefs de groupes armés à la tête de certains départements ministériels ou au sein de certaines structures officielles rentre dans ce cadre. Les groupes armés signataires de l'APPR ont pris l'engagement de « Renoncer au recours aux armes et à la violence pour faire valoir toute forme de revendication, qu'elle soit politique, sociale ou économique et, par conséquent, mettre fin de manière immédiate, complète et irrévocable à toutes les hostilités et formes de violence entre eux, contre les agents de l'État, les Forces de Défense et de Sécurité, les personnels de l'ONU et tous les acteurs humanitaires, ainsi qu'aux exactions sur les populations civiles, les éleveurs et agriculteurs sur toute l'étendue du territoire national ». Depuis la signature de l'Accord, on note une réduction considérable des actes de violence perpétrés par les groupes armés signataires. Cela est de nature à faciliter la circulation des biens et des personnes. Cette circulation à son tour facilitera la cohésion sociale et la réconciliation nationale.

- **La reconnaissance de la nécessité d'inclure les minorités et notamment les femmes et les jeunes à la gestion de l'État et à l'œuvre de la reconstruction nationale**

La « Promotion de l'inclusion, de la discrimination positive et de mesures temporaires spéciales afin de corriger les inégalités qui affectent les communautés et les régions qui ont été lésées par le passé, et d'assurer leur pleine participation à la vie politique, économique et sociale de la nation », la « Reconnaissance de la diversité culturelle, religieuse et valorisation de la contribution de toutes les composantes du peuple centrafricain, en promouvant l'inclusivité particulièrement des minorités, des femmes et des jeunes, à la gestion de l'Etat et à l'œuvre de la reconstruction nationale » et la « Prise en charge par les populations de la gestion effective de leurs propres affaires, à travers un système de gouvernance inclusif prenant en compte leurs aspirations et leurs besoins spécifiques » constituent entre autres les principes pour un règlement durable du conflit en RCA selon les termes de l'APPR. Il est question d'accorder une attention particulière et la priorité la plus absolue à la lutte contre les marginalisations et les exclusions qui sont des moteurs de la crise centrafricaine. Pour donner corps à ces principes, le Gouvernement s'est engagé à « faire adopter, sans délai, une nouvelle loi sur la décentralisation (lois sur les collectivités territoriales et des circonscriptions administratives) et la mettre en œuvre à travers le transfert effectif des compétences et des ressources requises au niveau préfectoral et local ». Comme indiqué plus haut, le contrôle du pouvoir et des ressources par une minorité d'élites est l'un des facteurs majeurs de la crise. Si des mécanismes

de gestion participative et de non-discrimination à l'égard de certaines régions sont mis sur pieds, bons nombres de revendications et d'actes violents n'auront plus lieu d'être et les dynamiques de consolidation de la paix et de relèvement pourront se déployer aisément.

➤ **Le développement de nouveaux partenariats stratégiques et la mobilisation des ressources pour la reconstruction de la nation**

La signature de l'APPR offre des opportunités en termes de mobilisation des ressources pour le processus de consolidation de paix et de relèvement. Les États et les organisations internationales ayant constitué le Panel de Facilitation de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine sont engagés entre autres à « accompagner les Parties dans la mise en œuvre effective de cet Accord, notamment à travers un soutien politique, sécuritaire, technique et financier ». En guise d'illustration, le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix, au lendemain de la signature de l'APPR a effectué une mission d'identification des initiatives prioritaires à accompagner techniquement et financièrement afin que les populations centrafricaines perçoivent aussi rapidement que possible les retombées positives de la Paix. Il s'agit d'un Fonds catalytique de nature à susciter l'intervention d'autres partenaires. L'Union Européenne a également annoncé l'ouverture d'une ligne spéciale de financement relative à l'Accord de Paix. Elle se dit prête à accompagner plusieurs mécanismes prévus dans le cadre de l'Accord.

Toutes ces opportunités ne sauraient être saisies si les principales parties prenantes à l'Accord et plus globalement la population centrafricaine ne se l'approprient. Pour qu'elles se l'approprient il faudrait que l'APPR et les autres processus de paix et de relèvement soient vulgarisés.

c) JUSTIFICATION

La communication et la sensibilisation autour de l'APPR est basée sur l'hypothèse selon laquelle les initiatives de paix et réconciliation sont mieux comprises et ont plus de chance de réussir lorsque les différents segments de la population et les partenaires ont été associés de manière directe ou indirecte à la négociation des Accords mais également et surtout participent à la mise en œuvre desdits Accords.

L'adhésion et l'engagement de la population en faveur de la mise en œuvre de l'APPR supposent que celui-ci a été suffisamment vulgarisé par des méthodes de communication pour le changement des comportements bien calibrées qui ont abouti à une meilleure compréhension des tenants et aboutissants de l'APPR y compris le calendrier de mise en œuvre et les facteurs de blocage susceptibles de freiner l'atteinte des résultats de l'Accord.

Au moment où des fausses informations sur le contenu de l'Accord sont répandues, il est urgent de mettre en place des mécanismes pour stopper ces fausses informations et surtout apporter la bonne information aux populations afin de les rassurer et de faciliter leur participation et contributions durant la mise en œuvre de l'APPR.

Il y a donc urgence de l'action et la première action serait de vulgariser le contenu véritable de l'Accord et au-delà de tous les autres processus de paix et de relèvement en cours en RCA. En effet, jusqu'ici, le Gouvernement éprouve des difficultés à communiquer suffisamment et à informer les populations de tout ce qui est en cours d'exécution y compris sur les obstacles et les contraintes auquel il fait face.

L'absence de mécanisme de coordination des dynamiques de communication relatives au processus de paix et de relèvement en cours en RCA, conduit à une mauvaise utilisation des ressources disponibles et crée parfois des dissonances dans les messages à apporter à la population. Le Projet va contribuer à mettre en place un mécanisme de coordination. Il s'agit d'un aspect innovant et catalytique très important.

Un des aspects innovants non négligeables de ce Projet serait le partenariat public privé qui sera mise afin de vulgariser l'Accord mais aussi la complémentarité catalytique avec les projets sur la communication en cours de développement, notamment avec l'Union Européenne. Le Projet sera une charnière importante entre le besoin urgent de communiquer et les projets futurs des autres partenaires dans ce domaine qui pourront se baser sur les acquis et meilleure pratique de ce projet dans le futur proche. Aussi, il est attendu une forte implication des opérateurs de téléphonie mobile qui dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises ont donné leur accord de principe pour la diffusion des messages du Projet et la mise à disposition de certains outils de communication de masse (T-shirts, casques, affiches, dépliants).

d) ANALYSE DES ACTEURS CLEFS ET DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

Acteurs	Dynamiques
Le Gouvernement	<p>Principal signataire de l'APPR, c'est au Gouvernement qu'il revient fondamentalement de prendre « <i>des dispositions idoines visant à éradiquer les causes profondes de la crise politico-sécuritaire qui affecte la République centrafricaine et à y renforcer la bonne gouvernance, l'inclusivité et la discrimination positive à tous les échelons de l'État</i> ». Au-delà de ses engagements dans le cadre de l'APPR, le Gouvernement doit s'assurer de la vulgarisation de l'Accord et susciter l'adhésion des populations. La vulgarisation de l'APPR doit nécessairement intégrer des mesures visant à combattre toute forme d'incitation à la haine et protéger toutes les minorités à travers la mise en œuvre effective du Plan national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence.</p> <p>Le gouvernement, à travers le Ministère de la Communication, a développé une stratégie de communication sur l'APPR. Les capacités de vulgarisation au-delà de Bangui reste limitées. Le gouvernement est signataire de l'APPR et de même en charge de sa bonne mise en œuvre. Le gouvernement s'est déjà investi dans la communication sur l'APPR avec le développement de sa stratégie de communication sur l'Accord qui est portée par le Ministère de la Communication.</p>
Le Haut Conseil de la Communication (HCC)	<p>Le Haut Conseil de la Communication (HCC) est l'Institution étatique chargée de la régulation des médias. Elle veille de manière globale au respect du code d'éthique et de déontologie du journaliste qui peine malheureusement à être vulgarisé sur l'étendue du territoire centrafricain faute d'un budget alloué par le parlement. Une analyse des capacités du HCC faite par Search a révélé un manque d'équipements et de moyens logistiques nécessaires au bon fonctionnement du HCC. Les besoins en termes de renforcement des capacités identifiées dans le cadre de l'analyse ont été satisfaites dans le cadre de collaboration HCC-Search. Il reste cependant les besoins en termes équipements et de matériels pour la mise en œuvre de son mandat et de suivi des médias pour accompagner la mise en œuvre de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation. La RCA souffre encore de flambées de violence dues uniquement à des rumeurs ou de la diffusion de mauvaise information. Le rôle du HCC dans la lutte contre les fausses informations ou encore les incitations à la violence est essentiel à la bonne mise en œuvre de l'APPR.</p>
Les radios communautaires	<p>La radio reste l'outil de communication de masse le plus consommé en RCA. Sa forte présence dans les différentes villes (à travers diverses stations communautaires) ainsi que son moindre coût d'accès font d'elle, l'outil médiatique de diffusions des messages par excellence. Par un encadrement et appui soutenu, les radios peuvent ainsi jouer un rôle important dans la vulgarisation de l'APPR, la promotion de la paix et de la cohésion sociale.</p> <p>Néanmoins, la radio tout comme la quasi-totalité des médias en RCA fait face à un certain nombre de contrainte de nature à plomber son impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Insuffisance du personnel qualifié et formé ;

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Obsolescence des équipements et matériels de communication ; ➤ Non maîtrise des missions de service public des médias ; ➤ Problèmes de déontologie et d'éthique professionnels <p>Toutes ces contraintes doivent être adressées afin d'exploiter au mieux les potentialités des radios communautaires dans une dynamique de communication sur la paix et le relèvement en RCA.</p>
Les organisations des femmes et des jeunes	<p>Les femmes représentent un peu plus de la moitié (50,2%) de la population de la RCA estimée à 4,6 millions d'habitants (INED estimation 2018). Principales victimes de la crise au regard des violences sexuelles et autres violences basées sur le Genre dont elles ont été la cible, leur pourcentage au sein des personnes déplacées internes ou réfugiées, les femmes ont également été des acteurs majeurs du conflit. Certaines ont été combattantes, d'autres associées (volontairement ou involontairement) aux groupes armés. Les femmes centrafricaines sont très actives en matière de résolution des conflits en RCA. Regroupées pour la plupart au sein des associations, elles mènent des actions de plaidoyer formel et informel auprès du Gouvernement et des Groupes armés pour la cessation des hostilités, elles organisent des séances de renforcement des capacités de leurs membres en matière de résolution des conflits, médiations, et cohésion sociale. Résilientes, elles développent des activités génératrices de revenus afin de subvenir au besoin de leur famille.</p> <p>Les organisations des femmes et des jeunes sont un maillon essentiel dans le processus de vulgarisation et de mise en œuvre des accords de paix. Leur capacité de mobilisation et la densité de leurs membres en font des acteurs incontournables dans le processus de vulgarisation de l'APPR. Bien que les organisations des femmes et des jeunes n'aient pas été associées de manière équitable à la négociation, celles-ci ont un rôle essentiel dans sa mise en œuvre et son suivi. Les organisations de la société civile et plus singulièrement les organisations féminines et des jeunes souffrent néanmoins d'un manque de structuration et capacité financière et technique à même de les rendre plus efficace dans leur rôle d'éveil des consciences et de contrôle alternatif de l'action des décideurs publiques.</p> <p>Les Organisations des jeunes et des femmes, potentielles partenaires de mise en œuvre, consultées dans le cadre du processus d'élaboration du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) ; - le Réseau des Femmes Anciennes Ministres et Parlementaires (REFAMP) ; - L'Association des Femmes Professionnelles de la Communication (AFPC) ; - L'Association des Radios Communautaires (ARC) ; - L'observatoire des Médias Centrafricains (OMC) ; - le Réseau des Journalistes Sensibles au Genre (RJSG) ; - le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) ; - Planète Femmes Centrafrique (PFC) ; - Children's Live in Rural Area (CLIRA) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Le Réseau pour le Leadership des Femmes de Centrafrique (RELEFCA) ; - Femmes Action Développement (FADEC) ; - Réseau des Fille et Femmes Engagées pour le Développement (RPPED) - Réseau des Femmes Leaders pour la Transformation de l’Afrique (AWLN) et - Initiative Locale pour la Résilience et le Relèvement en Afrique (ILRRA). <p>Type d'organisations de jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scolaire accompagnée par le ministère de l’éducation nationale au travers de clubs, bureau des élèves, Association nationales des élèves et étudiants et autres initiatives qui accompagnent le cursus scolaire. - Hors scolaire : <ul style="list-style-type: none"> o D’éducation populaires accompagné par le ministère de la jeunesse par le décret N09.173 du 09 juillet 2009 instituant la charte de la jeunesse et son organisation. Ce décret a permis l’émergence d’un organe faitière dénommé Conseil National de la Jeunesse (CNJ), organe composé d’association reconnues par le ministère de l’administration du territoire, dirigé par des jeunes élus par leurs pairs pour défendre les intérêts des jeunes <p>Comment sont structurés les jeunes à Bangui et hors de Bangui : les jeunes sont structurés soit individuellement soit en groupe.</p> <p>A Bangui et ses alentours, la concentration de jeunes est plus dense ce qui fait que nous avons plus d’acteurs et d’activités. En province, les activités des jeunes dépendent fortement de la sécurité. Ainsi dans l’ouest et le sud nous avons plus de structures formelles et d’activités structurées avec des acteurs mieux organisés.</p> <p>En général, Les groupes s’organisent en club de danse, lecture, etc. (structure juridiquement souple) ou association (règlementée). En fonction de leurs tailles (nombre d’adhérents et ressources financières) et leurs domaines d’activités elles rayonnent-au niveau local, régional, national, sous régional ou internationale.</p> <p>Qu'est-ce qui existe au-delà des organisations dirigées par des jeunes : Nous avons les associations et ONG nationales et internationales qui travaillent en direction des jeunes à travers leurs projets ainsi que Le ministère de la jeunesse qui coordonne les actions et financement des bailleurs à travers le programme conjoint pour le renforcement de la résilience des adolescents et des jeunes. Nous avons les maisons des jeunes et de la culture qui sont cogérés par le ministère de la jeunesse et les présidents des arrondissement et des communes du conseil national de la jeunesse et permettent de développer des activités (sport, culture, éducation populaire, etc...).</p>
Comités locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR)	La création des Comités locaux de Paix et Réconciliation participe de la vision du Gouvernement de doter la RCA d’une architecture pérenne de paix représentative des citoyens et des communautés à la base organisée en réseau aux échelons local, régional e national, à même de gérer et de prévenir les conflits, de faciliter le retour et la

	<p>réinsertion des personnes déplacées internes et réfugiées à l'étranger, d'apaiser les tensions susceptibles de menacer la paix, la stabilité la réconciliation et le vivre ensemble.</p> <p>Le but des CLPR est de parvenir à l'ancrage de la culture de la non-violence, de dialogue participatif et inclusif pour une réconciliation durable en Centrafrique. La prévention et la gestion des conflits, la recherche de la paix et la réconciliation par la médiation et le dialogue sont les objectifs généraux poursuivis par les CLPR. Les CLPR étant une émanation des populations à la base, les membres sont désignés parmi des personnes issues des organisations de la société civile compétente en matière de médiation et de résolution des conflits y compris des leaders communautaires et religieux. A ce jour, 23 CLPR ont déjà été mis sur pieds dans certaines villes du pays y compris dans certaines zones de mise en œuvre du Projet notamment à Bangui dans les sept arrondissements, Bambari, Bangassou, et Paoua. La crédibilité des CLPR au sein de la population est en pleine évolution du fait des résultats concrets dont ils ont contribué à l'atteinte. Jusqu'ici, les appuis de ONU Femmes et de la MINUSCA ont principalement porté sur la mise sur pieds des CLPR. Il serait opportun dans le cadre du Présent de les rendre opérationnel afin qu'ils accomplissent au mieux les missions qui leurs sont dévolues. Les CLPR n'ont pas de ressources logistiques, matérielles et financières indispensables à l'accomplissement des leurs missions nécessaires</p>
Les leaders traditionnels et religieux	<p>Les leaders communautaires et religieux ont un rôle essentiel dans le développement et l'ancrage des croyances et pesanteurs culturelles. Leur engagement en faveur de la mise en œuvre et du suivi de l'APPR pourrait permettre de susciter l'adhésion massive des populations. Ils sont impliqués dans la vulgarisation de l'Accord de Paix : Les autorités religieuses, au niveau local, sont impliquées dans la vulgarisation de l'APPR. La MINUSCA travaille avec elles sur la sensibilisation et le renforcement des capacités des leaders communautaires qui sont facilitées par les Pasteurs, les Imams et les Abbés.</p> <p>SFCG organise des tribunes d'expression populaire à Bangui et Bambari qui sont des cadres d'échanges entre les leaders communautaires et les leaders religieux et population. Les leaders religieux sont plus actifs dans les échanges autour de l'APPR qui un sujet d'actualités.</p>
Les journalistes	<p>Ce sont des professionnels des médias traditionnel (Radio, Télévision, Presse) et en ligne (Bloggeurs, et utilisateurs des réseaux sociaux avec une formation adéquates ou pas. Certains travaillent dans la fonction publique (Chargés de communication des Ministères), d'autres exercent dans les organes de la presse privés tandis que d'autres sont promoteurs de Blogs, de pages d'information Facebook ou d'autres plateformes d'informations en ligne. Dans cette catégorie la tranche d'âge oscille entre 21 et 60 ans.</p> <p>Les journalistes sont des faiseurs d'opinions et les principaux vecteurs des bonnes ou fausses informations selon les lignes éditoriales et les positionnements idéologiques. Jusqu'ici, très peu d'actions spécifiques de vulgarisation de l'APPR-RCA auprès des journalistes ont été menées. Si les journalistes s'approprient l'APPR-RCA, ils peuvent être de très bons alliés dans la vulgarisation auprès des populations. A contrario, si les journalistes ne sont pas</p>

suffisamment informés sur le contenu de l'Accord et l'état de mise en œuvre, ils peuvent constituer des obstacles et des éléments perturbateurs à travers la diffusion des fausses informations. La stratégie de Communication élaboré par Le Ministère de la Communication et des Médias a identifié « *l'insuffisance du personnel qualifié et formé* » comme une contrainte majeure à la réussite du processus de vulgarisation de l'APPR. Cela suppose qu'un besoin réel en termes de renforcement des capacités des journalistes se pose.

Il serait intéressant de faire un focus sur les journalistes en tant que cibles primaires du Projet et mener des actions spécifiques avec eux tout au long de la mise en œuvre du Projet. Cela pourra passer par des séances de renforcement des capacités ainsi que des sessions spécifiques d'information sur l'état d'exécution de l'APPR. Des facilités en termes d'accès à l'information devront également être accordées aux journalistes afin de leur permettre de diffuser la bonne information auprès des populations.

e) CADRE STRATEGIQUE

Le Présent Projet s'inscrit en droite ligne du processus de mise en œuvre de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation signé à Bangui le 6 février 2019. Au lendemain de la signature de l'Accord, le Gouvernement à travers le Ministère de la Communication et des Médias a élaboré une stratégie de Communication pour sa vulgarisation. Il s'agit donc d'appuyer les efforts du Gouvernement en la matière.

Tel que conçu, le présent Projet est une initiative complémentaire au Projet d'Appui à la médiation et au dialogue pour une paix durable qui vise à contribuer à un environnement propice à l'apaisement et la consolidation de la paix en RCA travers trois résultats majeurs : (i) appui à la médiation de haut niveau politique et (ii) appui à la mise en commun des approches nationales et locales de médiation ; (iii) également une communication améliorée sur les efforts du gouvernement et du peuple centrafricain en matière de médiation.

De manière générale, le projet trouve son originalité dans son ancrage à la dynamique d'appui à la mise en œuvre du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA 2017-2021) tout en renforçant la contribution du Système des Nations Unies dans le cadre de l'UNDAF+ (2018-2021). Les multiples crises en Centrafrique ont poussé le Gouvernement, en marge du Forum de Bangui, à signer un accord de principe sur la mise en œuvre du Programme National de Réconciliation Nationale à travers la création des Comités Locaux de Paix et de Réconciliation qui constitue un cadre d'échange permanent sur la stratégie de consolidation de la paix en RCA.

Les activités du projet seront une réponse aux différentes recommandations du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui à travers les R1325 et 2250 exigent des Etats un investissement plus conséquent en faveur des femmes et des jeunes notamment en ce qui concerne leur protection et leur participation dans les processus de négociation et de mise en œuvre des accords de paix d'une part et la prévention des conflits d'autre part.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

a) CONTENU DU PROJET

Résultat 1: D'Ici la fin du projet, les populations ciblées (hommes/femmes/jeunes) ont une meilleure compréhension du contenu et du processus de mise en œuvre et de suivi de l'Accord de paix ainsi que des autres mécanismes de relèvement en RCA.

Ce premier résultat renvoie principalement au déploiement d'une campagne médiatique relative à la vulgarisation du contenu de l'APPR et des autres mécanismes de relèvement en RCA auprès des populations (hommes/femmes/jeunes) des zones cibles du Projet. La Stratégie Nationale de Communication pour la Consolidation de la Paix et le relèvement en cours de finalisation et initiée par le Ministère de la Communication et des médias servira de cadre et d'instrument/outil pour le déploiement de ladite campagne médiatique. Cette stratégie nationale de la communication vient à point nommé dans la mesure où l'environnement communicationnel actuel est dominé par des pesanteurs peu favorables à une dynamique structurée et concertée de diffusions des informations relatives au processus de paix et de relèvement en RCA. L'analyse ci-haut décrite a constaté :

➤ **L'absence d'un mécanisme de coordination des initiatives de communication.**

Les activités de communication sont restées des initiatives isolées et sans coordination entre-elles. Ce manque de coordination ne permet pas de bénéficier du rapport cout/efficacité, ne favorise pas le renforcement mutuel et ne contribue pas aux changements de comportements et d'attitudes souhaités dans un contexte de consolidation de la paix et du relèvement.

➤ **Déficit d'une grille de programme spécifiquement dédiée aux initiatives de paix et de relèvement**

Les médias ne produisent pas, sur une base régulière, suffisamment de programmes destinés à appuyer les initiatives de relèvement social, économique, culturel et communautaire et n'assurent pas efficacement leur mission de service public. Les médias s'écartent ainsi de leurs missions fondamentales qui sont : Informer, éduquer et former.

➤ **L'obsolescence des équipements et matériels de communication;**

➤ **Manque de professionnalisme, d'éthique et de déontologie chez de nombreux professionnels des médias.**

Les actions envisagées :

Produit 1 : Le Ministère de la Communication et des Médias ainsi que la Radiotélévision Centrafricaine et 6 radios communautaires des zones cibles du Projet ont des capacités renforcées et produisent des contenus en lien avec l'APPR.

Pour être efficace, la campagne médiatique autour de laquelle est structurée ce premier résultat du Projet suppose qu'au préalable, des mesures correctives et d'amélioration du contexte sus décrit auront été prises au niveau institutionnel. Ce produit porte principalement sur l'amélioration du cadre de travail des professionnels des médias et le renforcement de capacité des professionnels des médias sur la communication et la programmation sensible au conflit. Les activités suivantes nous permettront d'atteindre cet objectif :

Activité 1 : Organiser 4 ateliers de consultation à la base

L'APPR a défini un certain nombre de principes pour un règlement durable du conflit en RCA. Au rang de ces principes : la « Promotion de l'inclusion, de la discrimination positive et de mesures temporaires spéciales afin de corriger les inégalités qui affectent les communautés et les régions qui ont été lésées par le passé, et d'assurer leur pleine participation à la vie politique, économique et sociale de la nation ». C'est pourquoi des consultations préalables (relatives à la stratégie nationale de communication seront organisées dans les zones cibles du projet Bangui, Bambari, Paoua et Bangassou avant l'atelier national de validation à Bangui.

Activité 2 : Organiser un atelier de mise sur pieds du « Réseau Interinstitutionnel de Communication - (RICOM) »

Search co-organisera et co-facilitera cet atelier, qui réunira les Chargés de Mission en communication, des Chefs de service en Communication ou des Attachés de Presse existant déjà au sein de chaque Département ministériel. L'objectif sera pour leur fournir les connaissances et les outils visant à une meilleure appropriation et leur rôle pour assurer le fonctionnement du réseau. Il sera attendu à l'issue de cette activité une meilleure synergie institutionnelle et une rationalisation des ressources affectées à la communication. Cela facilitera également une meilleure circulation de l'information. Les membres du Réseau

Interinstitutionnel de communication feront d'office partie du comité de rédaction du Journal Gouvernemental qui sera appuyé par le projet. Le Réseau Interministériel de Communication sera placé sous tutelle du Ministère de la Communication et de l'Information et bénéficiera d'une autonomie administrative et financière qui en assurera la durabilité après le projet. La réunion de mise sur pied du RICOM.

Activité 3 : Organiser un atelier national de validation de la stratégie de communication pour le relèvement et la consolidation de la paix

L'atelier sera co-facilité par Search et le Réseau Interinstitutionnel de Communication (RICOM). Il réunira des Chargés de Mission en communication, des Chefs de service en Communication ou des Attachés de Presse existant déjà au sein de chaque Département ministériel. L'objectif pour les participants sera de procéder à un examen sensible au conflit du plan de communication existant du RICOM afin de s'assurer qu'il répond stratégiquement aux enjeux du moment (APPR, RCPCA, DDR et SSR).

Activité 4 : Soutenir la production et la distribution du Journal Gouvernemental dans les sites du Projet

Le journal Gouvernemental, magazine écrit et illustré sera produit trimestriellement et distribué gratuitement aux partenaires au développement, autorités politiques administratives, traditionnelles et religieuses, aux leaders des organisations féminines et des jeunes. Le magazine fera l'état de la mise en œuvre de l'APPR et autres mécanismes de relèvement en RCA. Prévue dans la stratégie nationale de communication, la création du journal gouvernementale sera coordonnée par le Ministère de la Communication qui travaillera avec l'Agence Centrafrique Presse. L'appui du Projet va permettre la production. Le journal du Gouvernement sera produit en langue française. La collecte et la mise à jour des informations à publier sera faite par les relais locaux.

Activité 5 : Appuyer la Radiotélévision Centrafricaine et 4 radios communautaires de BANGUI, BAMBARI PAOUA et, BANGASSOU en équipement et matériel

La radio étant le principal canal d'information et de sensibilisation de la population en RCA (49%) suivi par la communication de bouche à oreille (Famille, amis, milieux associatifs) (43%) selon les conclusions d'un sondage mené par l'Université de Harvard (2017/2018), le Projet fera prioritairement recours aux radios (Publiques, privées et communautaires) des zones ciblées pour la diffusion de ses messages et accessoirement à la presse écrite et cybernétique y compris à la télévision. Un partenariat sera établi avec les opérateurs de téléphonie mobile (Orange, Télétel, Moov etc), pour la diffusion des messages de masse. Ce canal sera principalement utilisé pour la mobilisation des populations cibles en prélude à des événements organisés dans le cadre du Projet (informations sur la date, l'heure et le lieu de l'évènement). L'ART et Orange Centrafrique ont été consultés dans le cadre d'élaboration du Projet et sont favorables à l'idée d'une collaboration dans la mise en œuvre du Projet. Orange est, actuellement, l'opérateur qui couvre plus de zones et qui est présente presque sur l'ensemble des zones du projet.

La dotation en équipement et matériel est justifiée par les raisons suivantes : les équipements de studio sont vieux de plus de 30 ans (Radio publique), les bâtiments délabrés, les installations électriques et acoustiques obsolètes. Les émetteurs à ondes courtes inexistantes, la transmission nécessite d'être revue, le personnel de maintenance n'a pas d'outils de travail, sa formation ne

suit pas l'évolution des techniques et il manque de motivation. Même son de cloche pour ce qui concerne les radios rurales et communautaires. Elles se trouvent dans un dénuement presque total: personnel qualifié peu nombreux, pratiquement aucun matériel, impossibilité de sortir sur le terrain faute de ressources financières. De nombreuses carences sont à corriger: elles sont à la fois humaines, matérielles et structurelles. En plus, il est important de revoir le statut des radio rurales et communautaires en leur conférant plus d'autonomie de gestion et de mobilisation des ressources.

Le projet va renforcer les capacités des techniciens et le reste du personnel des radios communautaires sur les rédactions des messages ainsi que l'utilisation et la maintenance du matériel mis à leur disposition. Sur la base des moyens disponibles, il sera fait un état des lieux des radios identifiées pour la diffusion des messages du Projet et au cas par cas, des dotations minimums seront accordés. Le secrétariat technique de la stratégie de communication sera entre autres chargé de veiller sur la sécurité et la bonne utilisation du matériel mis à la disposition des radios communautaires. Avant la rétrocession du matériel aux radios communautaires, des précautions juridiques seront prises de telle sorte que le personnel ne saurait négliger le matériel. Le Secrétariat technique se voulant une structure pérenne qui va demeurer bien au-delà de la période contractuelle du Projet, celui-ci continuera de veiller à la sécurité du matériel au sein des radios. En cas de négligence ou de mauvaise utilisation le secrétariat technique prendra des mesures conservatoires.

Activité 6 : Appuyer l'organisation des tables rondes trimestrielles de communication gouvernementale sur l'état de mise en œuvre de l'accord de paix et autres mécanismes de relèvement en RCA à Bangui et dans les autres sites de mise en œuvre du Projet

Le fait qu'une petite élite politico-administrative et militaire détienne l'essentiel des pouvoirs, contrôle les ressources du pays, pratique la rétention des informations et ne se sent pas redevable à l'égard de la population a endommagé la légitimité de l'Etat dans le passé. L'adoption de principes de redevabilité et de transparence dans la mise en œuvre des politiques (y compris l'APPR) à tous les échelons du Gouvernement permettra d'accroître la participation des citoyens au processus politique et d'ouvrir équitablement l'accès aux opportunités. Ceci aidera à réduire les inégalités et à reconstruire la confiance de la population envers l'Etat, ce qui mènera à la paix et la stabilité à long terme.

Search et le RICOM co-organiseront et co-faciliteront des tables rondes trimestrielles de communication gouvernementale sur l'état de mise en œuvre de l'accord de paix et autres mécanismes de relèvement en RCA. De manière pratique, il s'agira pour le Ministre de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement et Président du Comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de Communication, de faire le point de la mise en œuvre de l'APPR et autres mécanismes devant les professionnels des médias et les leaders d'organisations de la société civile y compris les organisations de femmes et des jeunes. Ces communications donneront lieux à des échanges avec l'assistance afin de clarifier certains points de la communication gouvernementale et de souligner les difficultés rencontrées. Les professionnels des médias et les responsables des organisations féminines et de jeunesse relayeront les informations auprès des communautés. Les tables rondes de communication gouvernementale seront l'occasion pour les organisations de jeunesse et des femmes y compris les organisations des victimes de soumettre leurs doléances et autres attentes au Gouvernement. Ceci aidera à réduire les inégalités et à reconstruire la confiance de la population envers l'État. Ce qui mènera à la paix et la stabilité à long terme.

Produit 2 : Au moins 100 professionnels des médias ont compris leur rôle dans la mise en œuvre et le suivi de l'APPR et exercent leur métier dans le respect de l'éthique et la déontologie journalistique tout en intégrant le Do No Harm et le HRDDP Approach

Il est question ici de renforcer les capacités des journalistes afin qu'ils soient plus professionnels et sensibles aux conflits ainsi qu'au genre dans leur fonction. Aussi, il s'agirait de les amener à revoir la grille des programmes de leurs différents médias. Une des formations et un des ateliers seront entièrement dédiées aux femmes journalistes ainsi que sur la prise en compte du genre dans les programmations médias.

Activité 1 : Organiser 6 sessions de formations des professionnels des médias.

Plusieurs thématiques seront abordées au cours des sessions de formations :

- a. **Facts Check et gestion des rumeurs:** formation classique pour les journalistes et jeunes leaders sur la gestion des rumeurs et la lutte contre les infox et fakenews sur les réseaux sociaux.
- b. **Journalisme sensible aux conflits, au genre et écriture radio :** formation classique à l'intention des journalistes sur la radio comme vecteur de paix.
- c. **Formation sur des aspects techniques et pratiques de la profession du journalisme**

Le Projet se propose d'appuyer quelques radios communautaires en équipements et matériels. Pour un meilleur usage des équipements et matériels mis à leur disposition, des sessions de renforcement des capacités seront organisées. Dans le même ordre d'idée, sur la base des besoins exprimés par les professionnels des médias, des formations sur des aspects pratiques du métier du journalisme (recoupement de l'information, traitement etc) seront organisées.

- d. **Les approches Ne pas nuire (Do-No-Harm), Common Ground Approach, HRDDP (Human rights due diligence policy) approach ainsi que Genre et conflit** seront transversales à toutes les formations organisées dans le cadre du Projet.
- e. **Le Haut Conseil de la Communication (HCC)** sera mis en contribution pendant les formations pour rappeler les obligations des journalistes en matière d'éthique et de déontologie professionnelle. Ce sera également l'occasion de vulgariser les dispositions légales qui encadrent le secteur des médias en RCA.

Activité 2 : Organiser trois ateliers de renforcement de la grille des programmes de la radio et la télévision centrafricaine ainsi que des radios communautaires de BANGUI, BAMBARI, BANGASSOU et PAOUA

Il a été relevé au niveau de l'analyse contextuelle que les médias ne produisent pas, sur une base régulière, suffisamment de programmes destinés à appuyer les initiatives de relèvement social, économique, culturel et communautaire et n'assurent pas efficacement leur mission de service publique. A travers ces ateliers de renforcement de la grille des programmes et sur la base des formations reçues, la radio et télévision centrafricaine y compris les radios communautaires des zones cibles du projet seront appelées à formuler une nouvelle grille de programmes en faveur des initiatives de promotion de la paix et de la cohésion sociale.

Activité 3 : Produire des émissions radio

Le Projet assurera la production et la diffusion des contenus suivants :

- a. **Ngangou (Le/la Brave)** : un magazine portrait de 20 minutes qui racontera les histoires et parcours des jeunes, des femmes et des hommes qui s'impliquent pour la cohésion et restauration de la paix dans leurs entités.
- b. **Nagoué ni là (C'est le moment)** : une émission publique et interactive enregistrée en salle dans une ambiance détendue. Elle sera à la fois l'occasion de vulgariser l'accord mais aussi de débattre sur les opportunités et défis à la mise en œuvre.
- c. **Feuilletons radios "vaka ti siriri"** (village de la paix) : une mise en scène radiophonique qui aborde les efforts de cohésion sociale, d'intégration des retournés (réfugiés et déplacés) ainsi que de la sensibilisation au retour des ceux qui vivent encore en refuge.
- d. **Spots radios** : courts messages radiophoniques qui lancent des appels à la tolérance à la cohésion et la lutte contre les discours de haine.

Activité 4 : Appuyer le Concours/production chanson de la paix

Un concours de chant intitulé – (Artiste de la réconciliation nationale) en direction des jeunes artistes, musiciens centrafricains sur le thème de la réconciliation nationale. « CHANSON DE LA RÉCONCILIATION NATIONALE » est une initiative culturelle et festive, qui s'appuiera sur un partenariat impliquant le public désireux d'y prendre une part active ainsi que les partenaires institutionnels, associatifs ou autres œuvrant dans les domaines de la musique et/ou du chant. Le but principal est de communiquer massivement sur l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR). Une chanson commune (All stars) sera enregistrée à l'issue du concours par les artistes des différentes zones du projet. Sa promotion sera effectuée par les mêmes artistes ainsi que par les radios partenaires au projet.

Résultat 2 : D'ici la fin du projet, grâce à une participation accrue, les besoins et aspirations des jeunes et des femmes sont mieux intégrés dans la mise en œuvre et le suivi de l'APPR et autres processus de relèvement

Par ce résultat, le Projet voudrait encourager la participation des femmes et des jeunes dans le processus de vulgarisation, de mise en œuvre et de suivi de l'APPR et autres mécanismes de relèvement en RCA. L'APPR admet comme préalable fondamental à sa réussite et à un retour définitif à la paix dans l'ensemble du pays la « **Reconnaissance de la diversité culturelle, religieuse et valorisation de la contribution de toutes les composantes du peuple centrafricain, en promouvant l'inclusivité particulièrement des minorités, des femmes et des jeunes, à la gestion de l'Etat et à l'œuvre de la reconstruction nationale** ». Or jusqu'ici, les femmes et les jeunes n'ont pas toujours été équitablement représentés au sein des instances de prise de décisions. Il est question de corriger cet état de fait. Deux produits spécifiques concourent à l'atteinte de ce résultat :

Produit 2.1 : Les organisations des femmes et des jeunes ont mené une campagne de plaidoyer institutionnel pour une juste et équitable représentativité des femmes et des jeunes au sein des instances de mise œuvre de l'APPR et des autres processus de paix en RCA et été formés-es sur le suivi citoyen des politiques publiques

À travers ce produit, le Projet vise à recueillir les besoins et aspirations des jeunes et des femmes, à l'amélioration du pourcentage de représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de mise en œuvre et de suivi de l'APPR et autres mécanismes de relèvement en RCA, à renforcer les capacités des leaders des organisations féminines et des jeunes en matière de suivi de la mise en œuvre des politiques publiques y compris des accords de paix et favoriser le plaidoyer de la participations des jeunes et des femmes auprès des autorités nationales.

Activité 1 : Organiser des réunions de plaidoyer et de sensibilisation des membres du Gouvernement, des Forces de Défense et de Sécurité et des responsables des instances de mise en œuvre de l'APPR et autres mécanismes de relèvement en RCA en vue d'une juste et équitable représentativité des femmes et des jeunes au sein desdites instances

Les réunions de sensibilisations des membres du gouvernement et autres responsables des instances de mise en œuvre et de suivi de l'Accord RCA sur les Résolutions 1325, 2250 et 2419 du Conseil de Sécurité des Nations Unies s'inscrivent dans le cadre du plaidoyer pour une meilleure représentativité des femmes et des jeunes au sein des instances de mise œuvre de l'Accord. Le Projet fera recours au Protocole d'Etat pour une inscription à l'ordre du jour d'un conseil de cabinet présidé par le Premier Ministre d'un espace de 30 minutes réservé à l'équipe du Projet pour leur présentation relative aux Résolutions 1325, 2250 et 2419 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Des rencontres bilatérales avec les responsables de la mise en œuvre et de suivi de l'Accord seront également organisées. Au cours de ces rencontres, la sensibilisation sur les Résolutions 1325, 2250 et 2419 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et le partage du contenu du Mémorandum des femmes et des jeunes sur l'APPR.

Activité 2 : Réaliser une analyse participative nationale des besoins et aspirations des jeunes de 15 à 35 ans et des femmes dans les domaines de la paix et ses conséquences (VBG entre autres) et la cohésion sociale, de l'emploi et la formation professionnelle, de la santé (dont VIH et), de l'éducation, des loisirs/sports et de la connectivité et organiser deux symposiums nationaux portant sur la participation des femmes puis des jeunes au processus politique, à la paix et la sécurité en RCA

Une bonne stratégie de communication se base sur une analyse des besoins des cibles en amont du projet et se doit de connaître leurs opinions et avis, leurs croyances et perceptions de la situation. En effet, les analyses permettront d'actualiser l'analyse nationale réalisée en 2017 mais qui n'avait pas pris en compte les besoins et aspirations des adolescents et des jeunes de certaines localités (y compris les localités cibles du Projet) pour des questions d'insécurité. Aussi, l'étude se focalisera sur besoins et aspirations des femmes qui depuis la crise de 2013 sont les grandes victimes des Violences basées sur le genre, de manques d'opportunité et d'une faible participation dans les organes décisionnels. Notre Projet compte tenu de sa durée et son implémentation locale dans les zones facilitera cette étude et nous permettra d'ajuster notre action de communication en fonction des résultats. A plus large échelle, elle permettra de disposer pour la RCA et ses partenaires de données récentes, descriptives et analytiques fiables sur les adolescents(e)s et les jeunes ainsi que les femmes. Enfin, les recommandations émanant de cette analyse participative alimenteront les thématiques de 2 symposiums : l'un dédié aux jeunes et le second dédié aux femmes. Tout ceci nous permettra d'adapter notre stratégie de communication, les activités et les messages de communication tout au long du projet et à la fin du projet de mesurer les résultats et l'impact (ou effet) de notre projet sur ces cibles.

Afin de soutenir leur plaidoyer pour une juste et équitable représentativité des femmes et des jeunes dans les mécanismes formels de mise en œuvre et de suivi de l'APPR et autres mécanismes de relèvement en RCA, le Projet facilitera l'analyse participative des besoins et aspirations des femmes et des jeunes. Ces consultations mettront en exergue les aspirations et les propositions des femmes et des jeunes relativement à la mise en œuvre et au suivi de l'APPR et autres mécanismes de consolidation de la paix. A l'issue des consultations préfectorales, des délégués seront désignés par leurs pairs pour représenter leur préfecture aux symposiums nationaux sur les femmes et les jeunes autour des questions de participations au processus politique, à la paix et la sécurité en RCA. Le symposium permettra aux délégués des femmes et des jeunes venus-es des préfectures cibles d'échanger et de dégager des recommandations des femmes et des jeunes sur la mise en œuvre de l'Accord et leur participation à son appropriation par les populations. À l'issue des symposiums, des mémorandums des femmes et des jeunes centrafricains-es seront élaborés et soumis au Premier Ministre Chef du Gouvernement, au chef de l'état ainsi qu'aux envoyées des jeunes des Nations Unies et de l'Union africaine et partout où besoin sera. Une feuille de route sur la participation des femmes et des jeunes sera élaborée et partagée aux autorités nationales et aux partenaires. Ce qui permettra aussi d'enrichir le plaidoyer pour la participation des femmes et des jeunes à la gestion de la chose publique et au processus politique.

Activité 3 : Créer des cadres de dialogue et de consultation entre les femmes, les jeunes et leurs pairs représentants dans les instances de mise en œuvre de l'Accord de paix au sein des maisons des jeunes et des maisons de la femme

Afin de maintenir les représentants des femmes et des jeunes (Conformément aux Termes de l'Accord, deux représentants des organisations des femmes et des jeunes feront partie des CMOP) au sein des Comités de Mise en Œuvre Préfectoraux de l'APPR et leurs pairs, le Projet facilitera des consultations semestrielles entre ces représentants et les organisations des femmes et des jeunes. Ce sera l'occasion pour ces représentants de faire l'état des lieux de leur participation au sein des instances de mise en œuvre de l'Accord et de collecter les propositions de leurs pairs pour la suite du processus. Cette dynamique permettra aux femmes et aux jeunes de participer indirectement à la mise en œuvre de l'Accord par le biais de leurs représentants. Ces derniers/es conserveront également une certaine légitimité et ne seront pas contestés-es par ceux/ celles qu'ils/elles sont sensés-es représenter. En effet, la question de l'illégitimité des représentants de certaines catégories a souvent été posée.

Les femmes et les jeunes manquaient d'espace sécurisés ou ils pouvaient s'exprimer librement. Ces deux dernières années les partenaires (ONG et agences des nations-unies) ont appuyé le ministère de la promotion de la femme et de la jeunesse pour disposer de ces espaces sécurisés. Le projet appuiera les maisons des jeunes et les maisons des femmes de la zone du projet afin d'en faire des espaces de dialogue et de consultation où les représentants des jeunes et des femmes qui siègent dans les instances de mise en œuvre de l'Accord de paix pourront y faire des restitutions et recueillir des recommandations de leurs pairs pour les présenter au sein des instances de l'APPR-RCA. Pour organiser et animer ce cadre de dialogue et de concertation dans chaque arrondissement de Bangui et au sein des 3 villes du projet durant la période du projet, un recrutement de 2 Pairs-éducateurs et 2 femmes issus des 60 jeunes et femmes formés en activité 5. L'appui aux maisons des jeunes et des femmes (24 à Bangui, Bimbo et Begoua + 6 (1 maison de la femme et 1 maison des jeunes) dans les 3 villes du projet se fera par des fournitures de bureau, un appareil de sonorisation pour mener des sensibilisations et des chaises pour avoir un cadre approprié au dialogue. En contrepartie de cet appui, les maisons des jeunes et les maisons des femmes hébergeront nos animateurs. Ces espaces sécurisés de dialogue et

de concertation appuieront également le travail de sensibilisation et de vulgarisation des jeunes et des femmes qui viendra en produit 2 du résultat 2 ainsi qu'au résultat 3.

Activités 4 : Organiser 04 sessions de formation de 240 leaders des organisations des femmes et des jeunes sur les mécanismes de suivi citoyen de l'action publique y compris la mise en œuvre et le suivi des accords de paix et autres mécanismes de relèvement en s'appuyant sur les résolutions 1325, 2250 et 2419

Le contrôle citoyen est une forme de participation citoyenne à travers laquelle la citoyenneté individuelle ou collective exerce une fonction critique sur le comportement des agents publics. L'objectif est de renforcer la responsabilité et l'intégrité dans la gestion des affaires publiques. Le contrôle citoyen de l'action publique s'inscrit dans le cadre de la promotion de la démocratie participative et inclusive qui est au cœur de l'APPR. Le contrôle citoyen de l'action publique abouti à plus de redevabilité et de transparence dans la gestion des affaires publiques. Il s'agira dans le cadre du Projet d'amener la population et singulièrement les femmes et les jeunes à une citoyenneté active et responsable de nature à resserrer les liens longtemps brisés entre gouvernants et gouvernés en RCA. Cela pourra alors se matérialiser par des manifestations publiques (marche de soutien ou de protestation, campagne de dénonciation ou d'approbation, grève etc) ou autres moyens citoyens d'expression (pétition, réunion de travail) autour de la mise en œuvre de l'APPR et les autres mécanismes de relèvement y compris les politiques sectoriels (emploi des jeunes, scolarisation des jeunes filles, santé et reproduction etc). Une session de formation de 60 participants sera organisée par zone cible du Projet.

Produit 2.2 : Les leaders des organisations des femmes et des jeunes ont été formés sur le contenu de l'APPR et sont impliqués dans ses mécanismes de mise en œuvre et les ont vulgarisés auprès des populations (hommes/femmes/jeunes) des zones cibles du Projet

La vulgarisation du contenu de l'APPR et des autres mécanismes de relèvement par les femmes et les jeunes suppose que ces derniers maîtrisent au préalable les tenants et les aboutissements des différents processus de paix et de relèvement. Le projet se propose d'organiser des sessions de formations des leaders des organisations féminines et des jeunes qui seront chargés à leur tour d'assurer la dissémination des connaissances acquises auprès des populations sur la base des stratégies mises en place (causeries éducatives, campagnes d'affiches et de distribution des dépliants, campagne de sensibilisation de masse etc.)

Activité 1 : Organiser 8 ateliers de formation des 288 leaders des organisations des femmes et des jeunes ainsi que les femmes et les jeunes membres des CMOP sur le contenu des accords de paix ainsi que sur les autres mécanismes de relèvement et de consolidation de la paix en RCA

Deux sessions de formation de 36 formateurs (femmes et jeunes) sera organisée dans chaque zone cible du Projet. Les formations porteront à la fois sur le contenu des accords de paix et ses mécanismes de mise en œuvre et autres initiatives de consolidation de la paix en RCA ainsi que sur des modules comme Fact Check et Gestion des rumeurs, la prévention du radicalisme et de l'extrémisme violent, la cohésion sociale et la citoyenneté responsable. Comme déjà annoncé, Les approches Ne pas nuire (Do-No-Harm), Common ground approach, HRDDP (Human rights due diligence policy) approach ainsi que Genre et conflit seront transversales à toutes les formations organisées dans le cadre du Projet. Il s'agira alors d'amener les femmes et les jeunes à intégrer la sensibilité aux conflits et au Genre dans leurs différentes interventions. Une fois que les 288 leaders féminins et des jeunes auront été bien outillés, des

interventions auprès des populations prendront le relais. À l'issue de ces différentes formations, les leaders d'organisations des femmes et des jeunes font élaborer des plans d'actions de dissémination des connaissances acquises auprès de leurs pairs.

Activité 2 : Soutenir les activités de vulgarisation de l'accord de paix et les autres mécanismes de consolidation de la paix initiés par les 288 leaders des organisations des femmes et des jeunes formés ainsi que les femmes et les jeunes membres des CMOP

Il s'agira pour les 288 leaders jeunes et féminins formés-es, de conduire dans leurs localités respectives, des séances de causeries formatives et sensibilisantes à travers des descentes dans les associations sélectionnées au sein de leurs localités. Le projet couvre 4 préfectures parmi les 16 régions de la RCA. Au regard du nombre de leaders jeunes et féminins identifiés-es, on a un ratio de 72 leaders jeunes et féminins par préfecture qui auront pour mission de disséminer les contenus pertinents permettant d'obtenir le changement social attendu. Par principe d'action, chaque descente sera conduite par au moins deux leaders du projet. Soit 36 binômes par préfectures. Chaque binôme conduira au moins 5 causeries éducatives par semaines sur une période cumulée de 32 semaines. Si on estime que le nombre moyen de participants par causerie éducative sera de 20 on aura ainsi touché directement $(36 \times 5 \times 32 \times 20)$ 115 200 personnes par les causeries éducatives.

Les sensibilisations de masse prendront la forme des campagnes d'affichage dans le voisinage des universités, les marchés, les mairies, les hôpitaux, de distribution des dépliants et autres outils de communication ou de participation à des émissions dans les radios communautaires. Le projet en partenariat avec les radios communautaires produira des microprogrammes que les leaders vont coanimer avec le personnel de ces radios. Ainsi, les volontaires seront invités à participer à deux émissions/semaine/site sur une période cumulée de 56 semaines, soit 02 émissions * 56 semaines * 04 préfectures = 672 diffusions. Cette séquence permettra de toucher au moins 60% de la population des zones cibles. Une campagne de diffusion des spots dans les radios communautaires sera concomitante à aux émissions radios hebdomadaires.

Activité 3 : Acquérir un véhicule utilitaire pour une meilleure exécution et suivi du Projet

Pour une meilleure exécution et suivi du Projet, l'équipe de coordination du Projet effectuera des missions permanentes sur le Terrain. Le chargé du suivi évaluation prendra part à presque toutes les activités du Projet aussi bien à Bangui qu'en région. Vu le nombre d'activités de proximité (causeries éducative, activités culturelles et sportives, activités de cohésion sociale etc) y compris le transport du matériel nécessaire à l'organisation de certaines activités en région (compte tenu du fait qu'il ne pourra pas être possible d'acquérir ce matériel en région : outils de communication, outils didactiques et pélagiques, matériel d'aménagement pour des activités de cohésion sociale) et eu égard au fait que le transport aérien est non seulement onéreux mais n'offre pas de possibilité de transporter du matériel en quantité, il sera indispensable pour le Projet d'acquérir un véhicule utilitaire. Ce véhicule permettra de faire la liaison entre Bangui et les autres localités du Projet.

Résultat 3 : Les anciens combattants, les autorités politiques et administratives, les leaders religieux et communautaires, les jeunes et femmes sont impliqués-es dans la réalisation et la gestion des actifs communautaires facteurs de consolidation de la paix

La signature de l'APPR et l'engagement pris par les groupes armés de « *Renoncer au recours aux armes et à la violence pour faire valoir toute forme de revendication, qu'elle soit politique,*

sociale ou économique et, par conséquent, mettre fin de manière immédiate, complète et irrévocable à toutes les hostilités et formes de violence entre eux, contre les agents de l'État, les Forces de Défense et de Sécurité, les personnels de l'ONU et tous les acteurs humanitaires, ainsi qu'aux exactions sur les populations civiles, les éleveurs et agriculteurs sur toute l'étendue du territoire national » offre une opportunité immense de développer des initiatives de cohésion sociale et de promotion de la réconciliation nationale. De telles initiatives immédiates permettront à la population de bénéficier des dividendes de la paix et de s'engager en faveur de la mise en œuvre de l'Accord et autres mécanismes de relèvement. Les actions de rapprochements et de dialogue intercommunautaire prépareront la voie à la réconciliation nationale. Tel est le fondement du troisième résultat du Projet qui s'articule autour de deux produits :

Produit 3.1 : Les Comités locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR) ont créé un cadre de dialogue et de concertation entre les ex combattants, les autorités politiques et administratives, les leaders religieux et communautaires.

La MINUSCA, ONU Femmes et d'autres partenaires appuient depuis 2016 le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale dans la mise sur pieds des Comités locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR). Le but des CLPR est de parvenir à l'ancrage de la culture de la non-violence, de dialogue participatif et inclusif pour une réconciliation durable en Centrafrique. La prévention et la gestion des conflits, la recherche de la paix et la réconciliation par la médiation et le dialogue sont les objectifs généraux poursuivis par les CLPR. Jusqu'ici, les appuis de ONU Femmes et de la MINUSCA ont principalement porté sur la mise sur pieds des CLPR. Il serait opportun dans le cadre du Présent de les rendre opérationnel afin qu'ils accomplissent au mieux les missions qui leurs sont dévolues. Les CLPR n'ont pas de ressources logistiques, matérielles et financières indispensables à l'accomplissement des leurs missions. Les CLPR sont des structures qui se veulent pérennes au regard des missions qui leurs sont confiées par le Gouvernement. L'APPR a prévu la mise sur pieds Comités de Mise en œuvre Préfectoraux de l'Accord. Le Projet facilitera des consultations et des échanges permanents entre les deux structures pour une meilleure coordination des activités.

Activité 1 : Appuyer le fonctionnement des CLPR dans les localités du Projet

Le Projet se propose d'appuyer les CLPR des zones cibles dans leur rôle de médiateur local entre les différentes communautés. Tous les CLPR ne disposent pas d'un cadre de travail approprié. En partenariat avec la MINUSCA et tout autre partenaire qui appuie les CLPR, le Projet va procéder à une identification des besoins essentiels de fonctionnement des CLPR des localités du Projet et procédera au renforcement des capacités des membres de leurs membres. Une fois les besoins réels identifiés, des réponses conséquentes seront apportées sur la base des ressources disponibles. L'analyse situationnelle a identifié des résultats positifs obtenus par certains comités locaux de paix en dépit des faibles moyens logistiques, matériels et financiers à leur disposition. L'appui matériel au CLPR viendra renforcer leur fonctionnement et leur permettront d'être plus opérationnels sur le terrain et d'accomplir au mieux les missions qui leur sont confiées.

La création des Comité de Mise en œuvre Préfectoraux ne rend pas caduque le fonctionnement des CLPR qui pour le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale participent à la mise en place d'une architecture pérenne de promotion d'une culture de la paix et de la non-violence. De mécanismes de dialogue et de concertation être les deux structures

seront mise en place pour une meilleure coordination des activités et rationalisation des ressources disponibles.

Activité 2 : Appuyer les Comités locaux de Paix et de Réconciliation dans l'organisation des conférences intergénérationnelles au niveau local

Pour gagner en crédibilité et exercer une véritable influence au sein de leurs localités respectives, les CLPR de mener un certain nombre d'activités d'intérêt général. Ils peuvent être en avant-garde de l'éveil des consciences locales sur certaines problématiques qui ignorées ou mal traitées pourrait dégenrer en conflit. C'est pourquoi le Projet se propose de soutenir les CLPR dans l'organisation des conférences intergénérationnelles où seront abordées et débattues des questions relatives au vivre ensemble. Une conférence sera dédiée spécifiquement aux questions liées à la participation et contribution des femmes et des jeunes filles aux processus de consolidation de la paix et notamment aux prises de décisions concernant la mise en œuvre de l'APPR.

Activité 3 : Mobiliser les relais locaux et les mettre à la disposition du Ministère de la Communication et des Médias

Le Ministère de la Communication et des Médias au cours de l'analyse situationnelle a révélé que la faible coordination des dynamiques de communication autour des processus de paix et de relèvement est en partie liée au fait que le Ministère ne dispose pas suffisamment de ressources financières et du personnel en nombre suffisant pour jouer ce rôle. La mise en œuvre effective de la stratégie de communication pour la consolidation de la paix et le relèvement aussi bien à Bangui qu'en région nécessite que des techniciens qualifiés et compétents s'y attèlent au quotidien. Dans le cadre de la mise en œuvre de ladite stratégie de communication, il est prévu la mise sur pieds du « Réseau Interinstitutionnel de Communication - (RICOM) » qui sera entre autres chargé de la collecte des données et de la rédaction des articles pour le Journal Gouvernemental et l'organisation des tables rondes de communication gouvernementales autour des processus de paix. Les membres du RICOM étant des fonctionnaires et agents de différentes administrations publiques et instances de mise en œuvre des processus de paix en RCA, il sera indispensable d'avoir un personnel dédié qui jouera le rôle de secrétariat technique du RICOM. Le Projet va appuyer la mobilisation de 05 relais locaux dont deux à Bangui au Secrétariat Technique national du RICOM, 01 à Bambari, 01 à Bangassou et 01 à Paoua. En région les relais locaux seront affectés au Secrétariat des Préfets, Président des CMOP.

Produit 2 : Les Ex-combattants, les autorités politiques et administratives, les leaders religieux et communautaires ont participé à des activités socio culturelles de promotion de la cohésion sociale et de la réconciliation inter communautaire

Le Projet souhaiterait multiplier les occasions de rencontre et de cohésion sociale entre les communautés et les populations autour des activités culturelles et sportives. Pour susciter une confiance de la part des populations, des consultations préalables seront organisées avec les leaders communautaires, religieux et les anciens combattants afin de les convaincre de la nécessité de leur engagement personnel pour l'organisation des activités d'intérêt communautaire. Les activités conjointes qui mettront ensemble des leaders et responsables jadis opposés seront un signal de l'amorce du processus de réconciliation nationale.

Activité 1 : Appuyer l'organisation des célébrations œcuméniques

La journée internationale de la paix est célébrée tous les ans le 21 septembre. Le conseil œcuménique des Églises (instance mondiale qui regroupe les leaders de différentes chapelles religieuses) a saisi cette occasion pour appeler leurs adeptes à prier pour la paix dans le monde et surtout en faveur du dialogue interreligieux. Dans des pays comme le Cameroun et la Côte d'Ivoire, des célébrations œcuméniques où les fidèles des différentes chapelles religieuses (chrétiens, musulmans, judaïstes etc) se réunissent en un seul lieu pour prier ensemble sont souvent organisées à cette occasion. Une liturgie conjointement élaborée par les leaders religieux permet alors de séquencer la célébration œcuménique. Le Projet souhaiterait, en partenariat avec la Plateforme des confessions religieuses explorer les possibilités d'organiser les célébrations œcuméniques le 21 septembre parallèlement à toutes les autres activités autour de la journée de la Paix.

Activité 2 : Organiser des initiatives de renforcement du dialogue et la coopération entre différentes catégories sociales autour des séances des travaux d'intérêt communautaire

Le Projet se propose de soutenir et ou de susciter des initiatives d'intérêt communautaires comme l'aménagement des voies publiques, des ponts, l'assainissement des points de distribution d'eau potable, des écoles, des marchés, des centres de santé, etc. Il s'agira de travailler avec les leaders communautaires et religieux, les anciens combattants et les responsables administratifs afin de déterminer conjointement la nature des travaux à effectuer par localité, la période et la stratégie de mobilisation des populations. Le Projet mettra à disposition des populations le matériel de travail (brouettes, pioches, pelles, sauts etc.). A l'issue du Projet, le matériel acquis sera rétrocédé aux comités locaux de paix qui auront pour mission de pérenniser les initiatives d'intérêt communautaire.

Les initiatives d'intérêt communautaire seront des grands moments d'éducation à la citoyenneté et de sensibilisation sur la cohésion sociale et la réconciliation nationale tout en renforçant la coopération et le dialogue entre les différentes couches de la population, les autorités et leaders locaux. Les outils de communication de masses tels que les t-shirt, dépliants et autres gadgets avec des messages spécifiques sur l'APPR, la consolidation de la paix et la cohésion sociale seront distribués à l'occasion de ces différentes rencontres.

Activité 3 : Organiser la semaine culturelle et sportive de la cohésion sociale (marche sportive, tournoi de football, Prix de l'artiste de la Réconciliation, foires gastronomiques, danses traditionnelles, Théâtre participatif, élaboration et diffusion des sketches radiophoniques sur les radios à Bangui et des préfectures, Bande dessinée, utilisation de crieurs publics pour diffuser des messages clefs dans les préfectures concernées etc.)

A travers toutes ces activités, seront véhiculés des messages de paix et de cohabitation pacifique. Les activités culturelles et sportives sont un moyen de mobilisation des masses et une fois que les masses sont mobilisées le Projet en profitera pour les sensibiliser sur l'Accord de paix et autres processus de consolidation de la paix et de relèvement en RCA.

b) CADRE DES RESULTATS DU PROJET

Voir annexe B

c) THEORIE DU CHANGEMENT

SI une meilleure connaissance de l'APPR est promue, une communication a deux sens, créant une passerelle entre l'État et la population, est établie; et les aspirations des jeunes et des femmes sont mieux intégrées dans la mise en œuvre de l'APPR, ALORS, les attentes et frustrations seront mieux gérées et anticipées, et les risques de retomber dans une situation de conflit violent atténués.

d) STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Résultat 1 : D'ici la fin du projet, Les populations ciblées (hommes/ femmes/jeunes) ont une meilleure compréhension du contenu et du processus de mise en œuvre et de suivi de l'Accord de paix ainsi que des autres mécanismes de relèvement en RCA

Le Résultat N°1 sera mis en œuvre par Search for common ground (SFCG) en étroite collaboration avec le Ministère de la Communication et des Médias ainsi que l'Unité d'Information et de Communication stratégique de la MINUSCA et le Groupe de Communication des Nations Unies.

SFCG assure la mise en œuvre de la stratégie de communication et pilote tous les aspects médias du programme. SFCG exécutera un ensemble d'activités communautaires et productions radios qui visent entre autres à vulgariser les textes de l'APPR et à renforcer la cohésion sociale.

Un appui institutionnel à certaines radios de la zone et du Haut Conseil de la communication (HCC) est inscrit dans cette stratégie. L'appui consiste aux formations et à la dotation des radios communautaires en équipements de production tandis que pour le compte du Haut Conseil de la communication elle consistera à vulgariser le nouveau code d'éthique et déontologie du journaliste centrafricain qui peine à se partager dans les radios et organes de presse faute des moyens d'impressions.

Résultat 2 : D'ici la fin du projet, grâce à une participation accrue, les besoins et aspirations des jeunes et des femmes sont mieux intégrés dans la mise en œuvre et le suivi de l'APPR et autres processus de relèvement

Ce résultat sera mis en œuvre par UNFPA et ONU Femmes en étroite collaboration avec la Section Affaire Civile de la MINISCA, le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale, le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi.

De manière spécifique le Produit N°1 de ce résultat sera mis en œuvre par l'UNFPA et porte principalement sur le plaidoyer des organisations des femmes et des jeunes pour une juste et équitable représentativité des femmes et des jeunes dans les instances formelles de mise en œuvre et de suivi de l'Accord. Parallèlement, l'UNFPA renforcera les capacités des organisations des femmes et des jeunes sur les mécanismes citoyens de suivi de l'action publique. UNFPA travaillera en étroite collaboration avec le Ministère de la Promotion de la Femme de la Famille et de la Protection de l'Enfant et le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi pour atteindre ses objectifs.

Pour sa part, ONU Femmes sera en charge du Produit N°2 relatif à la formation et au déploiement des leaders des organisations féminines et des jeunes (Formateurs ou volontaires du Projet). Ce produit porte principalement sur l'appui des organisations des femmes et des jeunes à la vulgarisation de l'APPR et des autres mécanismes de relèvement.

Les leaders seront mobilisés sur la base de la répartition suivantes :

- Femmes de plus de 35 ans : 30 %
- Hommes de plus de 35 ans : 15%
- Jeunes filles de 0 à 35 ans : 30 %
- Jeunes garçons de 0 à 35 ans : 25 %.

Les leaders d'organisations féminines et des jeunes seront choisis sur la base de leur présence sur le terrain et de leur capacité de mobilisation. Il sera lancé un appel à recrutement des leaders qui seront associés à la mise en œuvre du Projet sur la base des critères qui seront rigoureusement définis.

Résultat 3 : Les anciens combattants, les autorités politiques et administratives, les leaders religieux et communautaires, les jeunes et femmes sont impliqués-es dans la réalisation et la gestion des actifs communautaires facteurs de consolidation de la paix

Le résultat N°3 sera mis en œuvre par ONU Femmes en étroite collaboration avec la Section Affaire Civile de la MINUSCA et le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation nationale. Il sera question de rendre opérationnels les CLPR à travers un appui institutionnel pour leur déploiement. Les officiers des affaires civiles de la MINUSCA dans les localités du Projet assureront la coordination des appuis en faveur des CLPR.

ONU Femmes développera également un partenariat stratégique avec les leaders communautaires et religieux, les anciens combattants et les autorités administratives locales pour la mise en œuvre conjointe des activités de cohésion sociale.

L'INTÉGRATION DES APPROCHES DO-NO-HARM ET GENRE

Cette stratégie impliquera *les hommes/femmes/jeune* dans toutes les activités et assurera une *prise en compte du genre* pendant toute sa durée, de la phase de planification à la phase de clôture. Les approches **Ne pas nuire (Do-No-Harm¹⁰)** et **Common Ground Approach** seront transversales à toutes les activités du Projet. Afin de mettre en œuvre l'approche de Ne pas nuire, le projet aura une forte composante de prévention et de protection des bénéficiaires à travers l'élaboration d'activités de manière participative et inclusive, prenant en compte non seulement le contexte politico-sécuritaire dans les zones du projet mais aussi les expériences personnelles des groupes stratégique d'individus ciblés (notamment les anciens membres des groupes armés).

Le travail avec les ex-combattants se fera par le biais des partenaires de mise en œuvre encadrés par UNFPA et ONU Femmes, et formés par Search sur le Do No Harm et l'Approche Common

¹⁰ L'approche de Do No Harm (Ne pas Nuire) de Search se focalise sur la création d'un ensemble continu d'options viables visant à réduire les risques de préjudice pour les participants au projet ou le personnel, et sur les possibilités de « faire plus de bien » par le biais d'un processus itératif. Nous reconnaissons que toute intervention peut potentiellement déclencher ou alimenter des conflits latents et faire plus de mal que de bien.

Ground. Cette méthodologie qui combine l'approche sensible au conflit avec l'approche Do No Harm (Ne pas nuire) permettra aux intervenants du projets (Ex combattants et staffs) d'anticiper sur les conflits potentiels et les transformer en opportunités non-violentes de croissance personnelle et communautaire par le biais d'un dialogue inclusif et mutuellement convenus afin d'atteindre une situation de gagnant-gagnant.

Au cours de l'atelier national de lancement officiel du projet et ONU Femmes développera un module sur les mécanismes de prise en compte du Genre dans la gestion des projets. ONU Femmes veillera à la prise en compte du Genre par tous les principaux acteurs de mise en œuvre du Projet. Des activités spécifiquement consacrées aux femmes (ex combattantes, leaders d'organisations féminines et jeunes filles leaders) seront organisées tout au long du Projet.

CIBLAGE DES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires du projet seront identifiés sur la base d'une approche participative et inclusive qui implique les autorités administratives, les leaders communautaires responsables des femmes et des jeunes, suivant des critères spécifiques prédéfinis et arrêtés conjointement dans chaque zone du projet.

Tableau récapitulatif des bénéficiaires

N°	Catégorie Bénéficiaire	Femmes de plus de 35 ans	Hommes de plus de 35 ans	Jeunes filles de 15 à 35 ans	Jeunes garçons de 15 à 35 ans	Total
1	Populations des localités du Projets bénéficiaires directes des interventions du Projet (Causeries éducatives, Activités culturelles et sportives etc.)	36 810	18 405	36 810	30 675	122 700
2	Populations des localités du Projets bénéficiaires indirectes des interventions du Projet (Radio, télévision, affiches, etc.)	600 000	300 000	600 000	500 000	2 000 000
3	Leaders d'OSC	207	103	207	173	690
4	Journalistes et autres	15	25	20	40	100

	professionnels des médias					
5	Membres des comités locaux de paix	27	14	27	13	90
6	Membres du Gouvernement et des Institutions de la République	27	14	27	13	90
7	Institutions (Ministère, Radio et Télé centrafricaine, Radio communautaires	-	-	-	-	08
TOTAL						2 123 678

Le Projet bénéficiera directement aux catégories suivantes classifiées en fonction des résultats attendus du projet :

Résultat 1 : D'ici la fin du projet, Les populations ciblées (hommes/ femmes/jeunes) ont une meilleure compréhension du contenu et du processus de mise en œuvre et de suivi de l'Accord de paix ainsi que des autres mécanismes de relèvement en RCA

- Le Ministère de la Communication et des Médias ainsi que le HCC ont bénéficié d'un appui institutionnel pour la coordination et un meilleur monitoring des initiatives de communication autour de l'APPR et autres processus de paix en RCA
- La Radiotélévision centrafricaine et au moins 6 radios communautaires ont bénéficié des dotations en équipements et matériels et ont revu leur grille de programme en intégrant de communication autour de la paix et du relèvement
- Au moins 100 professionnels de médias ont compris leur rôle dans la mise en œuvre et le suivi de l'APPR et exerce leur métier dans le respect de l'éthique et la déontologie journalistique en intégrant le Do No Harm et le HRDDP Approach

Résultat 2 : D'ici la fin du projet, grâce à une participation accrue, les besoins et aspirations des jeunes et des femmes sont mieux intégrés dans la mise en œuvre et le suivi de l'APPR et autres processus de relèvement

- Deux analyses nationales participatives des besoins et aspirations des adolescents et des jeunes de 10 à 35 ans et des femmes dans les domaines de la paix et la cohésion sociale, de l'emploi et la formation professionnelle, de la santé, de l'éducation, des loisirs/sports et de la connectivité ont été réalisées
- 240 leaders d'organisations féminines et des jeunes (dont 35% organisations des femmes) ont été formés sur le contenu de l'APPR et les autres mécanismes de relèvement en RCA et ont disséminés les connaissances acquises en intégrant le Do No Harm et le HRDDP Approach

- Au moins 115 200 personnes (hommes/femmes/jeunes) ont pris part aux causeries éducatives organisées par 288 leaders d'organisations féminines et des jeunes
- Environ 2 000 000 de personnes (hommes/femmes/jeunes) ont été sensibilisés sur l'APPR et les autres mécanismes de relèvement à travers l'organisation de 672 émissions radios. (La campagne média permettra de toucher les populations bien au-delà des zones cibles du Projet. La Radio Guira FM, la Radio centrafricaine et la Radio Ndekeluka qui seront utilisées dans le cadre du projet ont une couverture quasi nationale.)
- Au moins 450 femmes et jeunes ont pris part aux consultations locales sur les femmes, les jeunes, la paix et la sécurité
- Au moins 100 délégués des femmes et des jeunes ont pris part au symposium national sur les femmes, les jeunes, la paix et la sécurité et ont adopté une vision commune sur l'APPR et les autres mécanismes de relèvement en RCA
- Au moins 45 membres du Gouvernement et autres responsables des mécanismes de consolidation de la paix ont été sensibilisés sur les Résolutions 1325 et 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies

Résultat 3 : Les Ex-combattants, les autorités politiques et administratives, les leaders religieux et communautaires, les jeunes et femmes sont impliqués-es dans la réalisation et la gestion des actifs communautaires facteurs de consolidation de la paix

- Au moins 90 membres des CLPR ont bénéficié des renforcements des capacités et ont accompli leurs missions en intégrant le Do No Harm et le HRDDP Approach
- Au moins 720 personnes (hommes/femmes/jeunes) ont pris part aux conférences intergénérationnelles organisées par les CLPR dans les localités cibles du Projet
- Au moins 1 200 personnes (hommes/femmes/jeunes) ont pris part aux célébrations œcuméniques dans les localités du Projet
- Au moins 7 500 personnes (hommes/femmes/jeunes) ont pris part aux activités culturelles et sportives dans les localités du Projet.

CHOIX DES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

En dehors de Bangui la capitale, toutes les localités directement ciblées du Projet sont dans l'ensemble des localités dites « marginalisées » et qui ont fait face à des conflits intercommunautaires. Toutefois, indirectement, certaines activités auront une couverture géographique plus large selon la zone de couverture des radios. Le choix des zones d'intervention directement qui seront couvertes par le Projet sont des zones où des initiatives sur la cohésion sociale et le vivre ensemble sont pertinentes. Sur le Plan opérationnel, la Section Affaire Civile de la MINUSCA qui est un partenaire clef de mise en œuvre du Projet a des officiers dans ces différentes localités. Les bureaux des officiers civiles seront les bases opérationnelles du Projet au niveau local.

- Bangui,

- Bambari,
- Bangassou
- Paoua

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Trois grandes phases vont rythmer la mise en œuvre du Projet sur une durée totale de 24 mois : la phase de préparation/lancement du Projet, la phase de mise en œuvre et la phase de capitalisation/clôture.

Trimestre 1 : Phase de préparation/ Lancement du Projet

Mise en place de l'équipe de projet et du mécanisme de coordination, mobilisation des ressources matérielles et équipements ; élaboration des plans de travail conjoints détaillés, élaboration du plan global du suivi évaluation. Contractualisation avec les partenaires d'exécution et répartition des communes d'intervention. Organisation de la première réunion des membres du comité de pilotage. Organisation de l'atelier de lancement du projet.

Trimestre 2 à 7 : Mise en œuvre et suivi des activités du Projet

N°	ACTIVITE	CALENDRIER							
		Année 1				Année 2			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1	Mise en place de l'équipe de projet et du mécanisme de coordination, mobilisation des ressources matérielles et équipements								
2	Élaboration des plans de travail conjoints détaillés, élaboration du plan global du suivi évaluation, Organisation de la première réunion des membres du comité de pilotage								
3	Contractualisation avec les partenaires d'exécution et répartition des communes d'intervention, Organisation de l'atelier de lancement du projet.								
4	Production de supports didactiques et de communication								
5	Organisation des ateliers de formation des formateurs (leaders d'organisation féminines et des jeunes)								
8	Organisation des causeries éducatives avec les associations féminines et des jeunes								
9	Conduite des campagnes d'affichage et de distribution des dépliants								
10	Organisation des émissions et spots radios et sitcom télévisé								

11	Dotation en équipement et matériel aux radios communautaires							
12	Plaidoyer et lobbying pour une représentativité accrue des femmes et des jeunes dans les instances de mise en œuvre et de suivi de l'APPR							
13	Renforcement des capacités des CLPR							
14	Organisation des activités de cohésion sociale							
16	<i>Consolidation, capitalisation, clôture</i> – Finalisation de activités de terrain, évaluation participative dans les différentes communes, enquête de fin de projet, Rédaction du rapport de fin de projet							
17	Conduite de l'évaluation finale externe							

III. Gestion du projet et coordination

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

ONU Femmes, (agence lead de la mise en œuvre du projet), est l'entité des Nations Unies en charge de coordonner les efforts des agences du Système des Nations Unies, des gouvernements et de la société civile pour la promotion de l'égalité des Sexes et l'autonomisation de la femme dans tous les pays et dans tous les secteurs. Le Programme ONU Femmes en RCA appuyée par son Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre renforce depuis 2015 les efforts pour augmenter la participation des femmes sur les questions de Femmes, Paix et Sécurité dans le contexte de la reconstruction post-conflit, la consolidation de la paix et un appui à la réponse humanitaire couplé d'un rôle de coordination des initiatives des agences des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein de l'équipe de pays (UNCT).

Le Programme ONU Femmes en RCA a déjà piloté plusieurs programmes entre autres : deux Projets financés par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la Paix « *Le Programme de Promotion de la participation politique et leadership des femmes dans la consolidation de la paix* »; et le Projet « *Femmes arbres de paix pionnières de la gouvernance locale inclusive* », deux projets financés par le Gouvernement du Japon « *Support to Transitional authorities in Central African Republic to strengthen women's participation in peace and security and assistance to women and girls affected by conflict* » et « *Support to inclusive Disarmament, Demobilization, Reintegration (DRR) and Gender responsive humanitarian response in CAR*, un projet sous financement Gouvernement du Canada « *Programme pour la promotion du leadership et la participation des femmes dans la vie politique et publique en République Centrafricaine (RCA)* » plusieurs initiatives sous fonds propres de l'organisation etc.

Il est reconnu que, pour des interventions catalytiques, un meilleur engagement des autorités nationales et acteurs de la société civile est nécessaires pour l'atteinte des résultats escomptés. C'est ainsi que ONU Femmes a développé des partenariats privilégiés avec la MINUSCA, et les agences des Nations Unies en RCA, les entités gouvernementales et publiques (Présidence de la République, Ministère de la Justice, Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant, Ministère de l'Action Humanitaire et de la Renonciation Nationale, Assemblée Nationale, l'Autorité Nationale des Elections, Université de Bangui etc) et plusieurs plateformes des organisations de la société civile dont entre autres : l'OFCA, le RELFECA, le RFEAMP, PFC, FADAEC, AFJC, MJP, CNJ, G23 etc

Les interventions de ONU Femmes en RCA couvrent les préfectures suivantes : Préfecture de l'OMBELLA M'POKO (BANGUI), Préfecture de l'OUAKA (BAMBARI), Préfecture de la HAUTE-KOTTO (BRIA), Préfecture de NANA-GRIBIZI (KAGA.BANDORO), Préfecture de l'OUHAM (BOSSANGO)

Dans le cadre de la mise œuvre de la feuille de route de l'Initiative Africaine qui a conduit à l'APPR, ONU Femmes en partenariat avec la MINUSCA et le PNUD a organisé 14 ateliers de consultations des femmes en région en prélude au Dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés. Ces consultations ont abouti à un mémorandum des femmes centrafricaines. Cette activité a fallu à ONU Femmes d'être un partenaire clef du Secrétariat technique de l'Initiative Africaine et à ce titre ONU Femmes prenait part aux réunions du Secrétariat technique.

ONU Femmes a été associée à l'élaboration de la stratégie nationale de la communication pour la consolidation de la paix et le relèvement initiée par le Ministère de la Communication et des Médias

Le Mandat international de ONU Femmes en matière de promotion de l'égalité entre les sexes, son expérience dans la coordination des programmes conjoint financés par le PBF en RCA, sa participation au secrétariat technique de l'initiative africaine ainsi qu'élaboration de la stratégie nationale de la communication font d'elle, de manière tout à fait naturelle, l'agence Chef de file du présent financement du PBF en RCA.

Fondée en 1982, **Search for common ground en sigle SEARCH** travaille dans 43 pays pour transformer la manière dont le monde gère les conflits, partant des approches contradictoires vers des solutions collaboratives. Search s'est engagé à travailler avec les partenaires à trouver des moyens culturellement appropriés pour renforcer la capacité des sociétés à gérer les conflits de manière constructive, en soulignant les avantages de la non-violence, de la coopération et de processus pragmatiques à long terme de la transformation des conflits.

Search a récemment reçu le soutien du PBF dans le Kassai, en République Démocratique du Congo, un projet traitant des droits de l'homme et du risque d'atrocités par le biais de dialogue communautaire, soutien à la justice transitionnelle et activités de communication.

Search travaille en RCA depuis 2012 pour encourager la non-violence, favoriser la collaboration intercommunautaire relations sociales et promouvoir la cohésion sociale cela faisant appel à la formation, aux processus de dialogue, aux médias et au grand public. Ces actions ont aidé à prévenir les atrocités et à favoriser la déségrégation des quartiers, à remédier aux différences et à améliorer la situation des relations intercommunautaires. Search a également travaillé avec le conseil national de la jeunesse, CNJCA, sur des activités destinées aux jeunes et s'engagera avec eux de manière plus approfondie pour ce projet à travers des émissions et programmes médias participatifs. Au cours des six dernières années d'engagement soutien en RCA, SEARCH a acquis un niveau unique de confiance et d'accès avec des institutions critiques telles que la présidence, le parlement et ministère des Affaires sociales et de la Réconciliation. C'est à juste titre que SEARCH a été associé à la mise en œuvre du Présent Projet.

L'UNFPA a pour objectif de contribuer à l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'au droit à la procréation en accordant la priorité aux femmes, aux jeunes et aux populations marginalisées. Il fournira un soutien stratégique pour accélérer la transition démographique et profiter du dividende démographique, les Objectifs de développement durable 3, 4, 5, 8 et 17. Le programme contribuera en outre aux réalisations du PNUAD (2018-2021) pour la protection sociale et l'accès aux services sociaux, notamment la santé et la santé reproductive. Les interventions humanitaires constituent une priorité pour la mise en œuvre du programme.

Lutte contre le VIH/SIDA :

L'UNFPA s'emploie à prévenir les infections par le VIH en réduisant la transmission sexuelle et la transmission mère-enfant parmi les groupes les plus vulnérables, notamment en sensibilisant sur les infections sexuellement transmissibles (IST) et la santé sexuelle et reproductive, en autonomisant les jeunes et les filles et en les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe et les transgenres. L'UNFPA veille à ce que les victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre aient pleinement accès aux préservatifs, au dépistage volontaire, à la prévention et aux soins. En RCA, nos domaines

d'intervention sur la prévention du VIH / Sida sont situés à Bangui, Bimbo, Yaloké, Dekoa, Bouar, Bossangoa, Bambari et Kaga-bandoro.

Les VBG (Violence basées sur le genre) :
L'UNFPA est actuellement le chef de file du sous-groupe sur la violence sexiste et entretient déjà des relations de travail avec le ministère de la Santé et le ministère de la Condition féminine. L'UNFPA est l'organisme moteur qui veille à la signature d'un protocole national dans le cadre duquel tous les partenaires de développement ont accepté de partager des informations sur l'exploitation et les abus sexuels. À travers ce sous-groupe, la fonction principale de L'UNFPA dispose d'un réseau professionnel et transparent de partenaires potentiels pouvant contribuer à l'efficacité de ce programme et à la durabilité des investissements. Dans le cadre de ce projet, L'UNFPA utilisera les partenariats existants avec des ONG ayant une vaste expérience de la protection sociale et de la lutte contre la violence sexiste. Les interventions proposées par L'UNFPA et ses partenaires pour lutter contre la violence sexiste seront menées auprès des populations déplacées et des communautés d'accueil. Pour les VBG et la SSR, les partenaires opéreront dans les zones du projet. Cela se fera par des services fixes ou mobiles en fonction de la situation de sécurité et des besoins de la population déplacée et de la population hôte. De plus, UNFPA appuiera le projet à travers le Programme conjoint jeunes, ses mécanismes de mise en œuvre (groupe thématique adolescents et jeunes à Bangui et Bambari, le Comité Technique de Suivi) et ses supports de communication.

b) Gestion du projet et coordination

- Visibilité du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la Paix (PBF)

Le consortium de mise en œuvre du Projet a prévu les activités suivantes pour garantir la visibilité du financement du PBF : (i) production et distribution des supports de communication, frappes du logo du PBF, (supports de formation, Guides, T-shirts, Polo, casquettes, Kakémono, Banderole, Affiches Géantes, etc.) (ii) publication de presse (articles, appels d'offre), (iii) le marquage des intrants acquis au logo du PBF, (Équipements informatiques, mobilier, etc) (iv) Médiatisation des cérémonies de contractualisation des partenaires d'exécution, (v) présentation verbale et visuelle (logo sur matériel de causerie) du financement du PBF dans les causeries éducatives, (v) implication du secrétariat Technique local du PBF dans l'organisation de certaines activités clefs.

La coordination du Projet se chargera de veiller à ce que ces différents mécanismes de visibilité du PBF soient systématiquement intégrés par tous les acteurs de mise en œuvre du Projet. Au cours de l'Atelier de lancement général du Projet, les principaux acteurs de mise en œuvre du Projet bénéficieront d'un module de formation sur les directives en matière de communication opérationnel et institutionnel.

ONU Femmes a prévu un montant de 30 000 USD pour la confection des supports de communication et de visibilité du Projet y compris un film documentaire de capitalisation des actions du projet.

- Gestion opérationnelle du projet

Le projet dans sa mise en œuvre va alterner les modalités d'exécution directe (DIM) par les agences récipiendaires (ONU Femmes UNFPA, et SEARCH) et les modalités d'exécution indirecte à travers certaines OSC partenaires de mise en œuvre de UNFPA et de ONU Femmes, en étroite coopération avec la MINUSCA, en particulier la Division des Affaires Civiles et

l'Unité d'Information et de Communication Stratégique. Chaque partenaire récipiendaire (ONU Femmes, UNFPA et SEARCH) prendra la pleine responsabilité de la gestion des ressources financières, matérielles et humaines conformément à ses procédures administratives et financières. Toutefois, le/la Coordonnateur (trice) Général (e) du Projet prendra toutes les dispositions pour une meilleure gestion des ressources mises à la disposition de chacune des agences récipiendaires.

- **Coordination politique et suivi évaluation**

La Coordination Générale du Projet et le suivi évaluation du projet seront assurés par ONU Femmes qui est le chef de file du consortium de mise en œuvre du Projet.

Le personnel affecté au Projet par Agence :

- **ONU FEMMES**

N°	POSITION	GRADE	%	MONTANT TOTAL EN USD (24 mois)
1	Coordonnateur du Projet (Suivi général des projets ONU Femmes)	Professionnel International, P5	20 %	118 186,92
3	Chargé du Projet (gestion quotidienne du projet)	Expert national, SB5	25%	35 187,08
4	Spécialiste en Communication et cohésion sociale	Spécialiste national, SB3	100 %	73 084
5	Assistant Administratif et financier	Spécialiste national, SB3	50 %	36 542
6	Chauffeur	SB1	100%	32 000
TOTAL				295 000

Cette équipe sera basée à Bangui est sera en charge de la coordination de la mise en œuvre du projet pour tous les récipiendaires. Tout le personnel est déjà disponible.

- **UNFPA**

N°	POSITION	GRADE	%	MONTANT TOTAL EN USD
1	Chef du Projet	Expert National NOC	60%	60 000
2	Chargée de communication (Service contractuel)	Spécialiste national, SB3	50%	48 000
TOTAL				108 000

Cette équipe sera basée à Bangui et déployée sur les zones d'intervention du projet.

- SFCG

N°	Position	Catégorie	%	Montant Total en \$
1	Country director	expatrié	13%	\$18,000.00
2	Program Manager	expatrié	25%	\$15,750.00
3	Project Manager	Local	100%	\$27,000.00
4	Project Assistant	Local	100%	\$15,300.00
5	Journalist	Local	100%	\$8,750.00
6	M&E assistant	Local	100%	\$15,300.00
7	Radio Technician	Local	25%	\$2,664.00
8	Admin/Fin Manager	Local	25%	\$6,750.00
9	Driver	Local	25%	\$1,485.00
	Charges salariales		22%	\$ 135 418,78

Cette équipe sera présente dans les zones du projet avec des visites fréquentes sur le terrain.

La structure d'accompagnement et de suivi du projet se trouvera à deux niveaux :

i. **Comité de Pilotage :**

Réunissant le Ministère de la Communication et des Médias, le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale, le Ministère de la Promotion de la Femme de la Famille et de la protection de l'Enfant, ONU Femmes, UNFPA, SEARCH, la MINUSCA en particulier la Division des Affaires Civiles et l'Unité d'Information et de Communication Stratégique, , le Bureau de Coordination PBF en RCA, les représentants des organisations féminines et des organisations des jeunes ainsi que des leaders communautaires et religieux. Le Comité de pilotage qui se réunira sur une base trimestrielle est l'autorité décisionnelle qui donne les orientations stratégiques et assure la supervision du programme. Le comité de pilotage jouera un rôle important pour le programme y compris l'examen des rapports de mise en œuvre et fournira des orientations stratégiques pour les interventions sur le terrain. A cet effet, il assure le suivi des progrès accomplis, approuve les plans de travail et décide de toutes les mesures idoines pour lever les contraintes liées à la mise en œuvre du projet.

ii. **Comité Technique :**

Réunissant, au niveau technique, le Coordonnateur du Projet, le Chargé du Suivi évaluation, l'équipe de mise en œuvre par Agence récipiendaire, la MINUSCA, le groupe de communication des Nations Unies, ainsi que le personnel des OSC partenaires de mise en œuvre du Projet. Il se réunit chaque mois, pour suivre la mise en œuvre du projet et aborder d'éventuels obstacles (politiques, techniques, opérationnels) à l'atteinte des résultats, et peut aussi tenir des réunions ad hoc selon les besoins. Le Comité technique, avec l'appui du Bureau de Coordination PBF, s'assurera également du lien avec le portefeuille des projets PBF en RCA.

- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Faible Implication du gouvernement dans la mise en œuvre du projet	Moyenne	Haute	<p>Élaboration et mise en œuvre conjointe du Projet (Gouvernement, Agences Onusiennes, MINUSCA, ONG Internationale et OSC locales)</p> <p>Relais locaux du Projet affecté au sein du Ministère de la Communication et des Médias,</p> <p>Organisation des Réunions techniques mensuelles avec tous les acteurs de mise en œuvre du Projet</p> <p>Un plaidoyer sera fait par la coordination du projet et le Ministère de la communication et des Médias pour l'implication des départements sectoriels partie prenante au Projet (Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale, Ministère de la Promotion de la Femme, Ministère de la Jeunesse, Ministère de l'Administration Territoriale etc)</p>
Non adhésion des populations à l'APPR et probable volonté de rejeté l'accord.	Moyenne	Haute	<p>Mobilisation des leaders des organisations des femmes et des jeunes, Intensification de la communication par les radios communautaires,</p> <p>Mobilisation des leaders communautaires et religieux</p> <p>Organisation des activités de cohésion sociale.</p> <p>En cas de rejet de l'accord, on va continuer la sensibilisation, mais le discours sera centré sur la prévention des violences et des atrocités. Pour le</p>

			cas de rejet par le groupe armé, on se réfère à la MINUSCA et aux textes de l'APPR.
La survenance des conflits/l'instabilité politique et les difficultés d'accès aux zones de mise en œuvre du Projet	Haute	Haute	<p>La coordination du projet fera un transfert de risque de sécurité en travaillant avec les organisations et les autorités locales pour qu'en cas d'insécurité empêchant le déplacement des Agences sur le terrain, les organisations locales continuent la mise en œuvre et partagent les informations.</p> <p>Accélérer la mise en œuvre des activités pendant les périodes stables.</p> <p>Pour le problème d'accès spontané aux zones de mise en œuvre, impliquer les OSC et les leaders locaux qui ont la capacité de travailler et de dialoguer aisément avec les belligérants même en période de troubles.</p> <p>Solliciter la logistique de la MINUSCA</p>
Organisation des élections de 2020-2021 (Risque de troubles sociaux et politiques et remise en cause de l'Accord par les parties)	Haute	Haute	<p>Dès le début du Processus électoral (enrôlement des électeurs, dépôt des candidatures, précampagnes électorales etc.), intégrer des modules relatifs à la citoyenneté et la culture de la paix en période électorale au cours des différentes activités de vulgarisation de l'APPR et de l'état de mise en œuvre.</p> <p>Mettre sur pieds des mécanismes de concertation et de coordination entre le Projet et les Projets électoraux en vue de l'organisation de certaines activités conjointement.</p>
Le projet suscite des attentes et aspirations élevé auprès de la population	Moyenne	Haute	<p>Le projet s'assurera que les obstacles à la mise en œuvre efficace et rapide de l'APPR soient régulièrement communiqués par le gouvernement.</p> <p>Une mise à jour trimestrielle sur les progrès de l'APPR est prévue dans le projet.</p>

Faible capacité de coordination et de planification	Moyenne	Haute	Mise à disposition d'expertise supplémentaire, dans les limites et cadres du projet
Tentative de récupération politique des messages de paix et de réconciliation	Moyenne	Haute	Maintenir le plaidoyer pour des messages apolitiques et non stigmatisant ; suivre de près l'évolution des messages émis ; prévoir un appui à la communication qui reste en arrière-plan

d) Suivre / évaluation

Le suivi / l'évaluation du Projet intégrera l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats et de la chaîne des résultats articulée à la théorie de changement. Les intrants et les activités planifiées devront conduire à la réalisation des produits et l'atteinte des résultats.

Le suivi et l'évaluation du projet se fera à travers les outils programmatiques des agences récipiendaires et les cadres de reporting périodiques du PBF. Il s'agira de :

- Les réunions mensuelles du Comité technique
- Les réunions trimestrielles du Comité de Pilotage pour donner les orientations au comité technique, revoir les rapports et entreprendre des révisions si nécessaires
- La production des rapports semestriels et rapports annuels utilisant les formulaires du PBF
- La production d'un rapport à mi-parcours élaboré par le Chargé du Suivi évaluation et du Reporting du Projet
- Un rapport d'évaluation finale par un cabinet indépendant
- Un rapport final incluant les leçons apprises et les bonnes pratiques.

Un(e) expert (e) en suivi évaluation et reporting sera mobilisé (e) et affecté (e) à la mise en œuvre du Projet. Il/elle sera chargé(e) de la conception des outils de suivi évaluation, effectuera des missions de suivi, procédera à une évaluation à mi-parcours et prendra part aux réunions du comité de pilotage du Projet. Il/elle va compléter les données de référence du projet (par le biais d'une étude de base sommaire) et ajuster le cadre des résultats du Projet en fonction des données collectées sur le terrain.

L'(e) expert (e) en suivi évaluation et reporting travaillera pour toutes entités bénéficiaires du financement et fera partie intégrante de l'Unité de Gestion du Projet basée à ONU Femmes.

Il est prévu des missions de suivi conjoint mensuelles impliquant tous les acteurs de mise en œuvre du Projet notamment les agences récipiendaires, la MINUSCA, les Ministères Sectoriels impliqués, les OSC et le Secrétariat PBF. Cette approche permettra d'identifier les défis et risques potentiels en vue d'apporter des mesures correctives significatives pour l'amélioration de sa performance vers l'atteinte des résultats.

Un budget de 250 000 USD sera alloué aux activités de suivi/évaluation dont 50 000 USD pour l'évaluation finale du projet.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Premièrement, la stratégie de durabilité du programme emporte l'implication des entités étatiques notamment le Ministère de la Communication et des Médias et le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale (CLPR) dans la mise en œuvre directe des activités. En effet, les activités sont d'abord incluses dans les plans d'action et stratégies de ces entités mais elles y sont domiciliées physiquement (Les membres du secrétariat technique de la stratégie de communication est basé au Ministère seront affecté au Ministère il en est de même des relais locaux préfectoraux) car les infrastructures de ces administrations serviront à abriter certaines activités du projet.

Deuxièmement, dès lors que le Projet sera implanté au sein des organisations des femmes et des jeunes, il demandera très peu de moyens financiers pour continuer à fonctionner. Ainsi, les associations pourront en assurer aisément la continuité, puisque les outils de travail (documentation et autres gadgets de communication de masse) nécessaire leur sera légué et qu'elles n'auront pas besoin de frais particuliers pour continuer avec le nouveau type d'ordre du jour instauré avec l'avènement du Projet.

Troisièmement, la dotation des Radios communautaires en équipements et matériel dans le cadre du Projet, le renforcement des capacités des professionnels des médias sur le journalisme sensible aux conflits et la gestion des rumeurs, y compris l'appui à la révision des grilles des programmes des radios communautaires, la mise sur pieds d'un réseau interinstitutionnel de rédaction du Journal Gouvernemental permettront la continuité de certaines activités du Projet au terme de sa période contractuelle de mise en œuvre. Le secrétariat technique de la stratégie de communication et les relais locaux affectés dans les représentations locales du Ministère de la Communication ou alors dans le cabinet des Préfets, Présidents des CMOP seront chargés de veiller à la sécurité et à la bonne utilisation du matériel mis à la disposition des Radios communautaires. En cas de nécessité, ils prendront des mesures conservatoires indispensables à la sauvegarde du matériel acquis.

Quatrièmement, la stratégie de durabilité concerne la constitution dans chaque commune du projet, d'un pool de relais locaux (formateurs) chargés d'animer ou de prolonger les activités du projet au-delà de sa durée contractuelle. Tous les leaders d'organisations des femmes et des jeunes qui auront bénéficié des formations dans le cadre du Projet seront appelés à élaborer des plans d'action de dissémination des connaissances acquises bien au-delà de la période contractuelle de mise en œuvre du Projet.

Comme déjà indiqué, la Délégation de l'Union Européenne en RCA, a donné son accord de principe pour l'accompagnement du Ministère de la Communication et des Médias dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de vulgarisation de l'APPR. L'UE s'est particulièrement positionnée au niveau des cibles institutionnelles. Dans ce cadre, il est prévu des renforcements des capacités du personnel du Ministère et des Préfecture en Communication stratégique et communication en tant de crise. Les connaissances acquises par les fonctionnaires dans le cadre de l'Appui de l'UE seront capitalisées tout au long de la durée du Projet et bien au-delà.

IV. Budget du projet

CATEGORIES	ONU FEMMES		Total ONU Femmes	SFCG	TOTAL SFCG	UNFPA		Total UNFPA	Total tranche 1	Total tranche 2	TOTAL PROJET
	Tranche 1 (70%)	Tranche 2 (30%)				Tranche 1 (70%)	Tranche 2 (30%)				
1. Personnel et autres employés	206,500	88,500	295,000			75,600	32,400	108,000	376,854	161,526	538,380
2. Fournitures, produits de base, matériels	398,251	170,679	568,930			21,000	9,000	30,000	894,402	383,493	1,277,895
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	31,500	13,500	45,000			7,000	3,000	10,000	46,690	20,010	66,700
4. Services contractuels	52,500	22,500	75,000			86,400	33,600	120,000	178,906	73,246	252,152
5. Frais de déplacement	49,000	21,000	70,000			14,000	6,000	20,000	88,410	37,890	126,300
6. Transferts et subventions aux homologues	375,249	160,821	536,070			277,900	119,100	397,000	652,900	280,170	933,070
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	56,000	24,000	80,000			7,000	3,000	10,000	90,463	38,770	129,233
Sous-total	1,169,000	501,000	1,670,000			488,900	206,100	695,000	2,328,625	995,104	3,323,729
8. Coûts indirects*	81,830	35,070	116,900			34,223	14,427	48,650	163,004	69,657	232,661
TOTAL	1,250,830	536,070	1,786,900			523,123	220,527	743,650	2,491,629	1,064,761	3,557,390

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

	annual report if timing coincides)	
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it

in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹¹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹¹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Cadre des Résultats

<p>Théorie du changement</p>	<p><i>Si la population centrafricaine, spécifiquement les femmes et les jeunes, a une meilleure compréhension des enjeux de l'APPR et une participation accrue dans sa mise en œuvre et dans son suivi ;</i></p> <p><i>Alors, le sentiment d'appropriation de l'APPR par la population sera renforcé et les communautés seront préparées à jouer pleinement leur rôle actif dans les processus de cohésion sociale et de réconciliation nationale pour une paix durable.</i></p>		
<p>Objectif Général</p>	<p><i>Contribuer au retour à la paix définitive en République Centrafricaine et à la création des conditions favorables au développement durable par la participation massive des femmes et des jeunes à la vulgarisation des différentes initiatives de consolidation de la paix, de cohésion sociale et de réconciliation nationale</i></p> <p><i>Indicateur : Niveau d'appropriation de la population de l'APPR et autres mécanismes de relèvement</i></p>		
<p>Résultat 1: Résultat 1: D'Ici la fin du projet, les populations ciblées (hommes/femmes/jeunes) ont une meilleure compréhension du contenu et du processus de mise en œuvre et de suivi de l'Accord de paix ainsi que des autres mécanismes de relèvement en RCA.</p>		<p>Indicateur 1 a :</p> <p>% de la population (% de femmes, % de jeunes filles, % de jeunes garçons et % d'hommes) qui indique une meilleure compréhension de l'APPR dans les zones cibles du Projet (Voir distribution des âges dans le tableau des bénéficiaires)</p> <p>Base de données : TBD (Par le Chargé du Suivi évaluation qui mènera une étude sommaire de base)</p> <p>Cible: 60 % de la population (30% femmes, 30% jeunes filles, 25% jeunes garçons, 15% hommes)</p>	<p>Rapport d'évaluation finale</p> <p>Rapports périodiques du Ministère de la Communication et des Médias.</p> <p>Étude de base</p>

		<p>Indicateur 1 b :</p> <p>% des fausses informations sur l'Accord dans les médias diffusés par les radios communautaires</p> <p>Base de données : 50%</p> <p>Cible: 20%</p>	<p>Rapport d'évaluation finale</p> <p>Coupure de presse</p> <p>Monitoring Média</p>		
		<p>Indicateur 1c :</p> <p>Existence des messages d'incitation à la haine dans les zones cibles</p> <p>Base de données : élevé (L'étude sommaire de base qui sera effectuée par le M&E précisera cette donnée)</p> <p>Cible: Faible</p>	<p>Rapport d'évaluation finale</p> <p>Monitoring Média</p>		
		<p>Produit 1.1 : Le Ministère de la Communication et des Médias ainsi que la Radiotélévision Centrafricaine et 6 radios communautaires des zones cibles du Projet ont des capacités renforcées et produisent des contenus en lien avec l'APPR.</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Existence d'une stratégie nationale de communication pour le relèvement et la consolidation de la paix.</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 01</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>PV d'installation de la stratégie/</p>	
		<p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>Activité 1 : Organiser 4 ateliers de consultation à la base</p>	<p>Indicateur 1.1.2 : Nombre des radios communautaires ayant bénéficié des dotations en équipement et matériel</p> <p>Base de données : 00</p> <p>Cible : 06</p>	<p>Rapport d'activités périodiques</p> <p>Rapports des formations</p> <p>Résultats pré et post test</p>	

	<p>Activité 2 : Organiser un atelier de mise sur pieds du « Réseau Interinstitutionnel de Communication - (RICOM) »</p> <p>Activité 3 : Organiser un atelier national de validation de la stratégie de communication pour le relèvement et la consolidation de la paix</p> <p>Activité 4 : Soutenir la production et la distribution du Journal Gouvernemental dans les sites du Projet</p> <p>Activité 5 : Appuyer la Radiotélévision Centrafricaine et 4 radios communautaires de BANGUI, BAMBARI PAOUA et BANGASSOU en équipement et matériel</p> <p>Activité 6 : Appuyer l'organisation des tables rondes trimestrielles de communication gouvernementale sur l'état de mise en œuvre de l'accord de paix et autres mécanismes de relèvement en RCA à Bangui et dans les autres sites de mise en œuvre du Projet</p>	<p>Indicateur 1.1.2 : Nombre de table ronde de communication de communication gouvernementale organisé</p> <p>Base de données : 00</p> <p>Cible : 06</p> <p>Indicateur 1.1.3 : Nombre de numéro du Journal Gouvernemental édité en 5 000 exemplaires</p> <p>Base de données : 00</p> <p>Cible : 05</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Exemplaire du journal</p> <p>Rapport de production</p>	
	<p>Produit Au moins 100 professionnels des médias ont compris leur rôle dans la mise en œuvre et le suivi de l'APPR et exercent leur métier dans le</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de professionnels de médias (# femmes, # hommes) ayant bénéficié des renforcements de leurs capacités</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Fiche d'identification des besoins</p> <p>PV des remises d'équipements</p>	

	<p>respect de l'éthique et la déontologie journalistique tout en intégrant le Do No Harm et le HRDDP Approach Liste des activités relevant du produit:</p> <p>Activité 1 : Organiser 6 sessions de formations des professionnels des médias.</p> <p>Activité 2 : Organiser trois ateliers de renforcement de la grille des programmes de la radio et la télévision centrafricaine ainsi que des radios communautaires de BANGUI, BAMBARI, BANGASSOU et PAOUA</p> <p>Activité 3 : Produire des émissions radio</p> <p>Activité 4 : Appuyer le Concours/production chanson de la paix</p>	<p>Base de données : 0</p> <p>Cible: 100 (50 femmes/50 hommes)</p>		
		<p>Indicateur 1.2.2 : Nombre des nouvelles émissions sur le processus de paix et la cohésion sociale ajoutées sur les grilles des programmes.</p> <p>Base de données : 00</p> <p>Cible : 06</p>	<p>Grille des programmes Rapport des clubs d'écoute Feedback des auditeurs Monitoring Média</p>	
				<p>Coupure de presse Rapport de production</p>
<p>Résultat 2: D'ici la fin du projet, grâce à une participation accrue, les besoins et aspirations des jeunes et des femmes sont mieux intégrés dans la mise en œuvre et le suivi de l'APPR et autres processus de relèvement</p>		<p>Indicateur 2.2.2 % de la population (% de femmes, % de jeunes filles, % de jeunes garçons et % d'hommes) dans les zones cibles du projet qui indique mieux comprendre les enjeux de la participation des femmes et jeunes au sein des instances de la mise en œuvre de l'accord</p> <p>Base de données: 00 Cible:60% de la population (30% femmes, 30% jeunes filles, 25% jeunes garçons, 15%</p>		

	hommes) des populations des zones d'interventions.		
	Indicateur 2 a : Nombre de revendications formulées par les femmes pris en compte Base de données : 0 Cible: 05	Rapport d'évaluation finale Procès-verbal de nomination des membres des comités	
	Indicateur 2 b : Nombre de revendications formulées par les jeunes (filles/garçons) pris en compte Base de données : 0 Cible:05	Rapport d'évaluation finale Procès-verbal de nomination des membres des comités	
	Indicateur 2 c : Nombre d'initiative des femmes et des jeunes au sein des instances de mise en œuvre et de suivi de l'accord Base de données : 0 Cible:05	Rapport d'évaluation finale Rapport des réunion et Procès-verbaux des réunion des différents comités	
	Produit 2.1 : Les organisations des femmes et des jeunes ont mené une campagne de plaidoyer institutionnel pour une juste et équitable représentativité des femmes et des jeunes au sein des instances de mise œuvre de l'APPR et des autres processus de paix en RCA et été formés-es sur le suivi citoyen des politiques publiques	Indicateur 2.1.1 Nombre des leaders des organisations des femmes et des jeunes (filles/garçons) formés sur le contenu de l'accord Base de données :00 Cible : 240 (120 femmes, 60 jeunes filles, 60 jeunes garçons)	Rapport de formation Analyse Pré et post test
	Indicateur 2.1.1 : Nombre de personnes (membre du gouvernement, députés, conseillers économiques, FSI et instance APPR) ayant été touchées par les réunions de plaidoyers Base de données : 00	Analyse Pré et Post test Rapport de formation	

	<p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>Activité 1 : Organiser des réunions de plaidoyer et de sensibilisation des membres du Gouvernement, des Forces de Défense et de Sécurité et des responsables des instances de mise en œuvre de l'APPR et autres mécanismes de relèvement en RCA en vue d'une juste et équitable représentativité des femmes et des jeunes au sein desdites instances</p>	<p>Cible : 500</p> <p>Indicateur 2.1.2 :</p> <p>Analyse participative réalisée</p> <p>Base de données : 00</p> <p>Cible : 1 rapport d'analyse est réalisé</p>	<p>Résultat de l'analyse</p> <p>Rapport d'activités TDRs des activités</p>	
	<p>Activité 2 : Réaliser une analyse participative nationale des besoins et aspirations des jeunes de 15 à 35 ans et des femmes dans les domaines de la paix et ses conséquences (VBG entre autres) et la cohésion sociale, de l'emploi et la formation professionnelle, de la santé (dont VIH et), de l'éducation, des loisirs/sports et de la connectivité. Organiser deux symposiums nationaux portant sur la participation des femmes puis des jeunes au processus politique, à la paix et la sécurité en RCA</p> <p>Activité 3 : Créer des cadres de dialogue et de consultation entre les femmes, les jeunes et leurs</p>	<p>Indicateur 2.1.3 :</p> <p>Nombre de réunions de dialogues organisées</p> <p>Base de données : 00</p> <p>Cible : 96000</p> <p>Indicateur 2.1.4 :</p> <p>Nombre de leaders qui participent aux symposiums</p> <p>Base de données : 00</p> <p>Cible : 240 (120 femmes, 60 jeunes filles, 60 jeunes garçons)</p>	<p>Rapport d'activités TDRs des activités PV des remises d'équipements</p> <p>TDRs et Rapport de formation</p>	

	<p>pairs représentants dans les instances de mise en œuvre de l'Accord de paix au sein des maisons des jeunes et des maisons de la femme</p> <p>Activités 4 : Organiser 04 sessions de formation de 240 leaders des organisations des femmes et des jeunes sur les mécanismes de suivi citoyen de l'action publique y compris la mise en œuvre et le suivi des accords de paix et autres mécanismes de relèvement en s'appuyant sur les résolutions 1325, 2250 et 2419</p>			
	<p>Produit 2.2 : Les leaders des organisations des femmes et des jeunes ont été formés sur le contenu de l'APPR et sont impliqués dans ses mécanismes de mise en œuvre et les ont vulgarisés auprès des populations (hommes/femmes/jeunes) des zones cibles su Projet</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre des femmes et jeunes (filles/garçons) formés sur le suivi des politiques publiques.</p> <p>Base de données : 00 Cible : 360 (180 femmes, 90 jeunes filles, 90 jeunes garçons)</p>	<p>TDRs de la formation Rapport des formations</p>	
	<p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>Activité 1 : Organiser 8 ateliers de formation des 288 leaders des organisations des femmes et des jeunes ainsi que les femmes et les jeunes membres des CMOP</p>	<p>Indicateur 2.2. % des femmes et jeunes (filles/garçons) au sein des instances de la mise en Œuvre de l'accord</p> <p>Base de données: 00 Cible: 30 % des femmes et 30% jeunes (50%filles/50%garcons)</p>	<p>Rapport des activités Rapport d'évaluation du projet</p> <p>Rapport des activités Rapport d'évaluation du projet</p>	

	<p>sur le contenu des accords de paix ainsi que sur les autres mécanismes de relèvement et de consolidation de la paix en RCA</p> <p>Activité 2 : Soutenir les activités de vulgarisation de l'accord de paix et les autres mécanismes de consolidation de la paix initiés par les 288 leaders des organisations des femmes et des jeunes formés ainsi que les femmes et les jeunes membres des CMOP (causeries éducatives et distribution des dépliants en milieu associatif, dans les établissements scolaires, les églises/mosquées, les marchés etc).</p> <p>Activité 3 : Acquérir un véhicule utilitaire pour une meilleure exécution et suivi du Projet</p>			
<p>Résultat 3 : Les anciens combattants, les autorités politiques et administratives, les leaders religieux et communautaires, les jeunes et femmes sont impliqués-es dans la réalisation et la gestion des actifs communautaires facteurs de consolidation de la paix</p>		<p>Indicateur 3 a : % de la population (% de femmes, % de jeunes filles, % de jeunes garçons et % d'hommes) des zones cibles du Projet qui indiquent faire confiance au processus de réconciliation nationale</p> <p>Base de données : 30%</p> <p>Cible: 50% (30% femmes, 30% jeunes filles, 25% jeunes garçons, 15% hommes)</p>	<p>Etude de perception et rapport final et rapport d'évaluation</p>	

		<p>Indicateur 3 b Nombre de déplacés et de réfugiés retournés dans leur localité d'origine</p> <p>Base de données: 0</p> <p>Cible: 100</p>	<p>Rapports CMP /OCHA</p>	
	<p>Produit 3.1 Les Comités locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR) ont créé un cadre de dialogue et de concertation entre les ex combattants, les autorités politiques et administratives, les leaders religieux et communautaires.</p> <p>Liste des activités qui appartiennent au produit :</p> <p>Activité 1 : Appuyer le fonctionnement des CLPR dans les localités du Projet</p> <p>Activité 2 : Appuyer les Comités locaux de Paix et de Réconciliation dans l'organisation des conférences intergénérationnelles au niveau local</p> <p>Activité 3 : Mobiliser les relais locaux et les mettre à la disposition du Ministère de la Communication et des Médias</p>	<p>Indicateur 3.1.1 Nombre de membres comités locaux de paix et réconciliation (# femmes/#d'hommes) ayant bénéficié des renforcements des capacités et qui ont accomplis leurs missions en intégrant le Do No Harm et le HRDDP Approach</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible: 90 (36 femmes/54 hommes)</p>	<p>Rapport d'évaluation du projet Rapport et TDRs des activités</p>	
	<p>Indicateur 3.1.2 Nombre de personnes (hommes/femmes/jeunes) ont pris part aux conférences intergénérationnelles organisées par les CLPR dans les localités cibles du Projet.</p> <p>Base de données : 0 Cible: 720</p>	<p>Rapport d'activités du projet Rapport et TDRs des activités.</p>		

	<p>Produit 3.2 : : Les Ex-combattants, les autorités politiques et administratives, les leaders religieux et communautaires ont participé à des activités socio culturelles de promotion de la cohésion sociale et de la réconciliation inter communautaire</p>	<p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de personnes (hommes/femmes/jeunes) ayant pris part aux célébrations œcuméniques dans les localités du Projet</p> <p>Base de données : 00</p> <p>Cible: 1 200</p>	Rapport d'activités du projet	
	<p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>Activité 1 : Appuyer l'organisation des célébrations œcuméniques</p> <p>Activité 2 : Organiser des initiatives de renforcement du dialogue et la coopération entre différentes catégories sociales autour des séances des travaux d'intérêt communautaire</p>	<p>Indicateur 3.2.3 Nombre personnes (hommes/femmes/jeunes) ayant pris part aux travaux communautaires.</p> <p>Base de données : 00</p> <p>Cible: 7 500</p> <p>Indicateur 3.2.4 Nombre personnes (hommes/femmes/jeunes) ayant pris part aux activités culturelles et sportives dans organisées dans les localités du Projet.</p> <p>Base de données : 00</p> <p>Cible: 7 500</p>	Rapport d'évaluation du projet Rapport des activités.	

	<p>Activité 3 : Organiser la semaine culturelle et sportive de la cohésion sociale (marche sportive, tournoi de football, Prix de l'artiste de la Réconciliation, foires gastronomiques, danses traditionnelles, Théâtre participatif, élaboration et diffusion des sketchs radiophoniques sur les radios à Bangui et des préfectures, Bande dessinée, utilisation de crieurs publiques pour diffuser des messages clefs dans les préfectures concernées etc</p>			
--	--	--	--	--

Annex C : Liste de vérification pour le lancement du projet

1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	X	Les partenaires de mise en œuvre ont été identifiés et ont contribué à la rédaction du Projet. Néanmoins, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé dès la première semaine afin de formaliser le processus d'identification des partenaires conformément aux procédures de ONU Femmes et de UNFPA
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?	X	Oui
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?	X	Oui
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	X	Oui
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existante a-t-elle été effectuée ?	X	Oui
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	X	Oui
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X	Oui
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X	Oui
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A	N/A

